

CONSULTATION SEULEMENT

CAISI
1975

SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT
SECRETARY OF STATE SECRETARIAT D'ÉTAT

Rapport annuel
pour l'année se terminant
le 31 mars 1975

P.C. - BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



Secrétariat
d'État

Secretary
of State

SECRETARIAT D'ÉTAT

Rapport annuel pour l'année
se terminant le 31 mars 1975

©
Information Canada
Ottawa, 1975
N° de catalogue S1/1975

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction.....	1
Cadres supérieurs du Secrétariat d'État..... en date du 31 mars 1975.....	2
Organigramme.....	3
Organismes fédéraux.....	4
Secteur des affaires culturelles	
Direction générale des arts et de la culture.....	5
Direction générale de l'aide à l'éducation.....	11
Expansion du bilinguisme.....	15
Bureau des traductions.....	20
Secteur de la citoyenneté et du civisme	
Direction générale de la politique.....	26
Direction générale des programmes.....	28
- Direction de la participation des citoyens..	28
- Direction des groupes minoritaires de langue officielle.....	32
- Direction des programmes de promotion de la femme.....	34
- Direction du multiculturalisme.....	36
- Direction des citoyens autochtones.....	42
Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté.....	47
Secteur de la gestion intégrée	
Secrétariat du Ministère.....	53
Direction générale de la politique, de la planification et des systèmes.....	54
Direction générale des services de gestion.....	55
Direction générale du personnel.....	57
Direction générale des services de l'information.	57

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État est chargé des questions liées aux arts et à la culture, à la citoyenneté et au civisme. Il est aussi responsable de l'expansion du bilinguisme en dehors de la Fonction publique fédérale, de l'aide à l'éducation, de la traduction et du protocole officiel. Le présent rapport expose les activités de toutes les directions du Ministère, depuis le 1er avril 1974 au 31 mars 1975.

Le portefeuille du Secrétaire d'État comprend également les conseils, sociétés, commissions et autres bureaux dont les noms figurent à la page 4, mais ces organismes publient leur propre rapport annuel.

CADRES SUPÉRIEURS DU SECRETARIAT D'ÉTAT
EN DATE DU 31 MARS 1975

Secrétaire d'État: l'honorable Hugh Faulkner
Ministre chargé du Multiculturalisme: l'honorable John Munro
Sous-secrétaire d'État: Jean Boucher
Sous-secrétaire d'État adjoint, Affaires culturelles: Peter Roberts
Sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté: André Renaud
Sous-secrétaire d'État adjoint, Gestion intégrée: Gerald Rayner

Affaires culturelles

Directeur général, Arts et Culture: Warren Langford
Directeur général, Aide à l'éducation: Robert Lachapelle
Directeur général, Programmes de langues: Jane Dobell
Surintendant, Bureau des traductions: Paul Larose

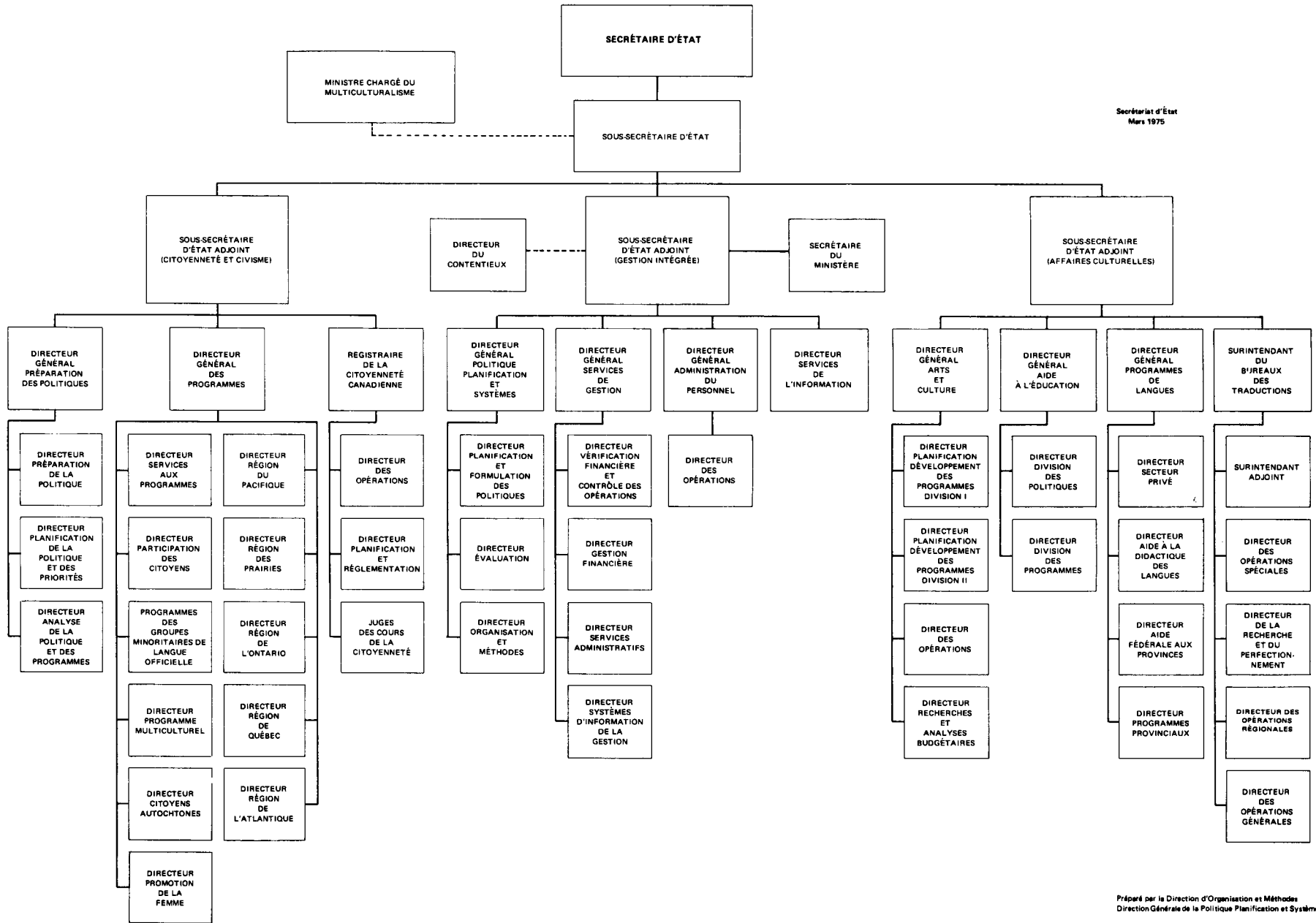
Citoyenneté et Civisme

Directeur général, Programmes: Maurice Héroux
Directeur général, Politique: Stewart Goodings
Registraire, Citoyenneté canadienne: Robert Nichols
Directeur régional, région du Pacifique: Max Beck
Directeur régional, Prairies: Orest Zakreski (intérimaire)
Directeur régional, Ontario: George Cromb
Directeur régional, Québec: Pierre Emond
Directeur régional, provinces de l'Atlantique: Frank Glasgow*

Gestion intégrée

Directeur général, Politique, Planification et Systèmes: Clement Hobbs
Directeur général, Services de Gestion: Gérald Lahaie
Directeur général, Administration du personnel: Marc Sénécal
Directeur, Contentieux: Lewis Levy
Directeur, Services d'information: Guy Caron
Secrétaire du Ministère: Bernard Forestell

* Jusqu'au 31 janvier 1975



Secrétariat d'État
Mars 1975

ORGANISMES FÉDÉRAUX

Conseil des arts du Canada

Société Radio-Canada

Société de développement de l'industrie
cinématographique canadienne

Compagnie des jeunes canadiens

Corporation du Centre national des Arts

Office national du film

Bibliothèque nationale du Canada

Musées nationaux du Canada

Archives publiques du Canada

Commission de la fonction publique

Bureau du Commissaire à la représentation

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS ET DE LA CULTURE

La Direction générale des arts et de la culture avait pour but premier de conseiller le Secrétaire d'État et de l'aider à élaborer et à formuler la politique et les programmes qui permettent d'atteindre les objectifs artistiques et culturels nationaux, et d'encourager les organismes culturels fédéraux à collaborer efficacement à la réalisation de ces objectifs.

Les dépenses du programme, en 1974-1975, ont totalisé \$4.6 millions, dont \$2.9 millions ont été versés en subventions et en contributions. (Voir tableau 1)

En 1974-1975, la réorganisation de la Direction a permis de répartir la planification des programmes entre deux divisions, la première étant responsable de la radiodiffusion, du cinéma et de l'édition et la seconde, des musées et du patrimoine national, des arts d'interprétation et des arts plastiques. Une troisième division s'occupe des recherches et analyses, ce qui inclut la revue et l'analyse annuelle des prévisions de programmes et des budgets principaux de dépenses présentés par les organismes culturels, ainsi que la mise au point et l'exécution, en collaboration avec Statistique Canada, d'un programme national de statistiques culturelles. Une quatrième division est chargée de l'administration des subventions et contributions, de l'application de la Loi sur l'importation et l'exportation des biens culturels, du programme Festival Canada, du Bureau des festivals du film, des questions de protocole officiel, et enfin des événements spéciaux tels que les visites royales.

Radiodiffusion

La Direction générale a fourni aide et conseils au Secrétaire d'État en ce qui avait trait à la formulation et à l'évaluation de la politique en matière de radiodiffusion, question dont la responsabilité incombe à ce ministre aux termes de l'article 4 de la Loi sur le Secrétariat d'État et des parties I et III de la Loi sur la radiodiffusion. Le Secrétaire d'État rend compte au Parlement de l'activité de la Société Radio-Canada, organisme qui assure les services nationaux de radiodiffusion.

Des agents de la Direction siégèrent au comité présidé par la Société Radio-Canada, qui est chargé d'exécuter le Plan de rayonnement accéléré annoncé par le Secrétaire d'État en février 1974. Ce plan vise à étendre, d'ici cinq ans, les services nationaux de radiodiffusion dans l'une ou l'autre langue officielle à toutes les localités d'au moins 500 habitants.

En 1974-1975, les agents de la Division de la planification des programmes ont collaboré avec la Société Radio-Canada, de concert avec le ministère des Communications, le Conseil de la radio-télévision canadienne et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, à la mise au point du Plan de radiodiffusion dans le Nord. Le plan vise à étendre et à améliorer le réseau et les services de radio et de télévision destinés aux populations du Nord, en prêtant une attention particulière à la programmation locale et à la réception des émissions transmises par satellite.

Au cours de l'année, le gouvernement a approuvé, d'une part, des changements considérables dans le mode de financement de la Société Radio-Canada et, d'autre part, les plans et les priorités de la Société pour la période s'étendant de 1975 à 1980; ces résultats sont le fruit d'une étroite collaboration entre la Société Radio-Canada et les agents de la Direction, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances.

La Direction a entrepris une étude de l'industrie de la télédistribution, et plus particulièrement des conséquences que peuvent avoir pour les services nationaux de radiodiffusion, les changements technologiques et autres survenus dans cette industrie.

Cinéma

En 1974-1975, la Division a porté une attention spéciale aux recommandations du Comité consultatif du film qui a été créé, en 1972, en vue de donner au Secrétaire d'État des avis sur les problèmes de distribution et de présentation des films canadiens et sur les chances de cette industrie de rivaliser avec les films étrangers sur le marché canadien.

Au début de 1975, des discussions ont été entamées avec les gouvernements provinciaux en vue d'établir des quotas pour la présentation de films canadiens et d'imposer une taxe sur les recettes, dont le produit servirait à aider la production de films canadiens.

En novembre, le Secrétaire d'État a annoncé l'intention du gouvernement d'accroître de 60% à 100% la déduction pour amortissement, accordée aux personnes qui investissent dans les longs métrages canadiens.

De concert avec la Société Radio-Canada, l'Office national du film, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et le Conseil des arts du Canada, la Division a commencé à organiser un programme de formation de cinéastes.

Après de longues négociations, le Canada et le Royaume-Uni ont adopté le texte final d'un accord de co-production, qui doit être ratifié en septembre 1975.

Édition

Le Secrétaire d'État a déposé le projet de loi C-58 destiné à supprimer de la Loi de l'impôt sur le revenu certaines dispositions en vertu desquelles les annonceurs qui utilisent les pages de plusieurs périodiques étrangers, notamment le Time et le Reader's Digest ou Sélection du Reader's Digest, peuvent déduire de leur déclaration d'impôt les frais de cette publicité, comme s'il s'agissait d'annonces publiées dans les périodiques canadiens. Après l'étape de la seconde lecture, ce projet de loi doit être renvoyé à un comité permanent de la Chambre des communes. Cette loi revêt une importance capitale pour l'édition de périodiques au Canada.

Lors d'une conférence sur l'édition en langue anglaise, tenue à l'Université Trent en janvier, le Secrétaire d'État a fait une déclaration de principe sur l'édition de livres et de périodiques au Canada, annonçant, entre autres, que le Conseil des arts du Canada lançait un nouveau programme de \$1.5 million, pour aider les éditeurs canadiens à faire connaître et à diffuser les livres et les périodiques canadiens.

La Division a élaboré les plans d'un travail de fond sur l'industrie de l'édition, qui sera mené en étroite collaboration avec les éditeurs et leurs associations, et qui permettra de trouver les moyens d'aider les éditeurs canadiens à concurrencer efficacement les livres et les périodiques étrangers sur le marché canadien et d'augmenter les débouchés pour les écrivains canadiens.

Le Secrétaire d'État a contribué à obtenir qu'en vertu des articles 27 et 28 de la Loi sur le droit d'auteur, les dispositions du Tarif des douanes concernant les produits prohibés soient appliquées par Revenu Canada, Douanes et Accise, à l'importation d'éditions étrangères de livres d'auteurs canadiens.

Protection du patrimoine canadien

Le projet de loi C-33, intitulé "Loi concernant l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement", a été déposé au Parlement en octobre 1974 et adopté par la Chambre des communes en mars 1975.

Arts d'interprétation

Un certain nombre de subventions ont été accordées à des organisations qui s'occupent d'art d'interprétation, conformément au Programme de subventions d'immobilisation annoncé par le Secrétaire d'État en mars 1974. (Voir tableau 1)

Général

La Division a entrepris, en collaboration avec les autres ministères fédéraux concernés, une étude de problèmes ou "tracasseries" qui affectent les artistes et les organisations artistiques dans des domaines comme l'impôt, l'assistance sociale ou l'emploi.

Festival Canada et événements spéciaux

Le Bureau de Festival Canada était chargé d'organiser, coordonner et exécuter le programme de spectacles et autres activités qui se déroule chaque année dans la région de la Capitale nationale, et commence le 1^{er} juillet avec la célébration de la fête du Canada sur la colline du Parlement et la fête des enfants à la résidence du gouverneur général.

On a commencé à préparer le programme des cérémonies du centenaire de la Cour suprême du Canada, qui doivent avoir lieu en septembre 1975.

À l'occasion du 25^e anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, le Secrétaire d'État a annoncé l'octroi à cette province d'une subvention de \$1.7 million destinés à financer certains projets d'investissement qui marqueront cette date.

La section du Protocole officiel a organisé trois visites royales, dont celle de Son Altesse Royale le Prince de Galles, à Ottawa et dans les Territoires du Nord-Ouest, en avril 1975.

Le Secrétaire d'État a annoncé que le gouvernement fédéral allouait un montant de \$1 million au Conseil des arts du Canada, montant qui sera utilisé par l'Office des tournées pour aider à financer les déplacements et le logement des artistes et des organisations artistiques qui viendront, de tout le pays, participer au programme culturel qui accompagnera les Jeux olympiques de 1976, à Montréal et à Kingston.

Bureau des festivals du film

Le Bureau des festivals du film coordonna et organisa la participation de films canadiens aux festivals nationaux et internationaux. Grâce à un vaste programme d'information et de publicité, le Bureau s'efforça de faire connaître et apprécier le cinéma canadien, tant au Canada qu'à l'étranger. En 1974, le Bureau a participé à 90 festivals où les films canadiens ont obtenu 157 prix. Des subventions ont été accordées à huit festivals canadiens du film. Le Bureau a organisé la participation du Canada à deux grands festivals: le Festival international du film de Cannes, où les films canadiens trouvent des débouchés commerciaux, et le Festival de Sorrente, en Italie, qui a consacré huit jours au cinéma canadien.

Hymne national

En octobre 1974, le Secrétaire d'État a déposé à la Chambre un projet de loi intitulé "Loi concernant l'hymne national du Canada" qui fera de "O Canada" l'hymne national.

Tableau 1. -

ARTS ET CULTURE

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

(1974-75)

Subventions de soutien

Ligue canadienne de la radiodiffusion	\$ 65,000	
Conférence canadienne des arts	180,000	
Conseil canadien de l'artisanat	45,000	
Conseil canadien de la musique	80,000	
Fédération des archives du film	20,000	
Fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	625,000	
Festival du film de Brandon	1,000	
Filmexpo	20,000	
Le festival international du cinéma en 16 mm	7,000	
Le 5 ^e festival canadien du film amateur	5,000	
Le 6 ^e festival canadien du film étudiant	5,000	
Rencontre internationale pour un cinéma nouveau	3,000	
The Canadian Publishers Project Coordinating Committee	160,000	
Théâtre Canada	25,000	
	<u>1,241,000</u>	1,241,000

Subventions d'immobilisation

Théâtre Centaur	350,000	
Festival Shaw	300,000	
Canadian Mime Theatre	30,000	
Théâtre Globe	21,700	
Alberta Theatre Projects	20,000	
Playhouse Theatre Company	32,500	
Massey Hall	400,000	
Musée des Beaux-Arts de Montréal	500,000	
	<u>\$ 1,654,200</u>	<u>1,654,200</u>

TOTAL

\$2,895,200

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE À L'ÉDUCATION

Outre l'administration du programme des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire, décrits ci-dessous, la Direction de l'aide à l'éducation a continué, au cours de l'année, à effectuer des recherches et des analyses pour le compte du Secrétariat d'État qui est chargé d'assurer l'élaboration, la formulation, la mise en oeuvre et l'analyse, d'une façon coordonnée, des politiques et programmes fédéraux en matière d'éducation.

De plus, la Direction de l'aide à l'éducation assura, d'une part, la communication et la liaison avec les représentants des gouvernements provinciaux, les universitaires et les associations nationales, à propos des questions d'éducation, et d'autre part, l'évaluation, au regard des objectifs nationaux, de l'efficacité des politiques et programmes du gouvernement fédéral en matière d'aide à l'éducation.

Cette année a également été marquée par une collaboration plus poussée avec le ministère des Affaires extérieures au niveau d'activités destinées à assurer une participation efficace du Canada aux rencontres internationales sur les questions d'éducation.

Paievements de rajustement au titre
de l'enseignement postsecondaire

Ces paiements sont prévus à la partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, laquelle a remplacé la Loi de 1967 sur le même sujet. Aux termes de la Loi de 1967, chaque province recevait, pour l'année 1967-1968, un transfert de fonds égal au plus élevé des deux montants suivants: \$15 par habitant de la province ou 50 pour cent des dépenses de fonctionnement admissibles pour l'enseignement postsecondaire dans la province. Pour les années suivantes, les provinces pour lesquelles s'appliquait la formule des 50 pour cent ont conservé leur droit aux transferts calculés d'après cette méthode, tandis que les provinces auxquelles s'appliquait le régime du paiement par habitant (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick) devaient jouir d'une augmentation annuelle du transfert, proportionnelle à la hausse des dépenses de fonctionnement admissibles prévues pour l'enseignement postsecondaire dans l'ensemble des provinces, et ce, jusqu'à ce que l'autre formule devienne plus avantageuse.

La partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces maintient les deux formules de base pour le calcul de ces paiements, mais fixe une limite annuelle de 15% au taux d'accroissement de la contribution fédérale totale. La Loi de 1972 prévoyait au départ que les paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire se poursuivraient jusqu'aux années financières se terminant en 1973 et en 1974. En décembre 1973, les dispositions de la partie VI de la Loi ont été prolongées sans modification pour une autre période de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 1977.

Le transfert de fonds aux provinces pour l'enseignement postsecondaire comporte deux volets: une réduction du revenu fédéral relative à l'enseignement postsecondaire et les paiements connexes de péréquation et de garantie, et deuxièmement des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire destinés à porter pour chaque province le transfert total au niveau auquel cette province a droit aux termes de la partie VI de la Loi.

Alors que les paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire sont calculés et versés aux provinces par le Secrétariat d'État, c'est le ministère des Finances qui applique les dispositions concernant la réduction du revenu fédéral et les paiements de péréquation et de garantie qui s'y rapportent.

En 1974-1975, les provinces ont reçu \$503,579,043 en paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire. Ce montant comprend des avances de \$489,165,998 à l'égard de l'année 1974-1975 (voir tableau 2) et des paiements supplémentaires de \$16,372,422 diminués de \$1,959,377 de recouvrements effectués en 1974-1975 à l'égard des années précédentes.

A la fin de l'année financière de 1974-1975, le Secrétariat d'État a reçu des données indiquant que le taux d'accroissement maximum de 15 pour cent fixé pour la contribution fédérale totale entrerait en vigueur lors des derniers calculs correspondant à 1974-1975 et 1975-1976.

Le montant des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire versés à chaque province depuis 1967-1968 figure au tableau 3. Jusqu'à l'année 1974-1975 incluse, le Secrétariat d'État a versé aux provinces un total de \$2,994,773,281 en paiements de rajustement.

Tableau 2. - PAIEMENTS DE RAJUSTEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMISSIBLES PRÉVUES
 RÉDUCTION DU REVENU FÉDÉRAL PRÉVUE ET AVANCES
 AUTORISÉES POUR 1974-75, PAR PROVINCE

(en milliers de dollars)

<u>Province</u>	<u>Dépenses de fonctionnement admissibles prévues</u>	<u>50 p. 100 de (1)</u>	<u>Calcul par habitant</u>	<u>Chiffre le plus élevé, de (2) ou (3)</u>	<u>Réduction prévue du revenu fédéral</u>	<u>Avances autorisées pour 1974-75</u>
	<u>(1)</u>	<u>(2)</u>	<u>(3)</u>	<u>(4)</u>	<u>(5)</u>	<u>(6)</u>
Terre-Neuve	36,466	18,233	21,165	21,165	16,153	5,012
Île-du-Prince-Édouard	6,983	3,492	4,612	4,612	3,477	1,135
Nouvelle-Écosse	87,000	43,500	-	43,500	24,079	19,421
Nouveau-Brunswick	45,605	22,803	26,246	26,246	19,636	6,610
Québec	795,000	397,500	-	397,500	180,891	216,609
Ontario	877,848	438,924	-	438,924	296,239	142,685
Manitoba	91,536	45,768	-	45,768	29,843	15,925
Saskatchewan	80,058	40,029	-	40,029	26,798	13,231
Alberta	206,645	103,323	-	103,323	50,808	52,515
Colombie-Britannique	192,000	96,000	-	96,000	79,977	16,023
ENSEMBLE DES PROVINCES	<u>2,419,141</u>	<u>1,209,572</u>		<u>1,217,067</u>	<u>727,901</u>	<u>489,166</u>

Colonne (1) - Prévisions provinciales

Colonne (5) - Prévisions du ministère des Finances, en septembre 1974.
 Ces prévisions incluent les paiements connexes.

Tableau 3. - PAIEMENTS DE RAJUSTEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

POUR LES ANNÉES 1967-68 À 1974-75¹

(en milliers de dollars)

<u>Province</u>	<u>1967-68</u>	<u>1968-69</u>	<u>1969-70</u>	<u>1970-71</u>	<u>1971-72</u>	<u>1972-73</u>	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>
Terre-Neuve	2,106	2,922	4,041	5,905	6,347	6,219	5,734	5,012
Île-du-Prince-Édouard	1,078	641	962	1,341	1,447	1,430	1,329	1,135
Nouvelle-Écosse	7,694	10,064	13,480	16,350	15,965	17,054	18,486	19,421
Nouveau-Brunswick	2,584	3,657	5,103	7,590	8,241	8,047	7,616	6,610
Québec	64,719	75,386	97,621	119,115	155,024	162,742	176,070	216,609
Ontario	51,310	81,911	105,014	143,409	160,741	161,744	153,637	142,685
Manitoba	7,772	10,740	12,585	17,454	19,220	19,236	17,699	15,925
Saskatchewan	12,316	10,766	13,681	15,072	16,184	14,221	16,440	13,231
Alberta	23,914	29,808	38,693	54,069	60,793	53,745	53,370	52,515
Colombie-Britannique	9,015	11,286	11,878	15,464	14,701	19,288	14,320	16,023
LES DIX PROVINCES ²	<u>182,508</u>	<u>237,182</u>	<u>303,058</u>	<u>395,769</u>	<u>458,663</u>	<u>463,726</u>	<u>464,701</u>	<u>489,166</u>

¹ Les chiffres indiqués pour chaque année représentent le total des avances mensuelles versées au cours de l'année en question et des recouvrements ou des paiements supplémentaires faits ultérieurement, à l'égard de cette année. Ces chiffres peuvent être modifiés du fait des changements apportés au chiffre définitif de la réduction du revenu fédéral, et de la vérification finale des dépenses de fonctionnement admissibles.

² Les chiffres étant arrondis, leur addition ne donne peut-être pas exactement le total indiqué.

EXPANSION DU BILINGUISME

La Direction des programmes de langues fut chargée d'établir et d'administrer un certain nombre de programmes concernant les langues officielles. Ces programmes constituèrent, pour une large part, la réponse du gouvernement canadien aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et furent destinés à promouvoir l'apprentissage et l'usage des langues officielles dans la société canadienne, et à assurer leur égalité et leur statut.

Ces programmes poursuivirent les buts suivants: donner aux Canadiens du groupe majoritaire de langue officielle de chaque province, de plus grandes possibilités d'apprendre l'autre langue officielle; offrir aux Canadiens du groupe minoritaire de langue officielle de chaque province la possibilité de faire leurs études dans leur propre langue; encourager, autant que possible, l'utilisation des deux langues officielles dans les administrations provinciales et municipales; encourager les organismes et établissements du secteur privé à utiliser les deux langues officielles dans leurs activités; contribuer à la mise au point de meilleures méthodes d'enseignement et encourager l'emploi des langues officielles; collaborer avec d'autres pays et avec des organismes internationaux à l'étude des questions relatives au bilinguisme institutionnel et individuel. L'administration des programmes fut confiée à trois divisions: la Division des relations fédérales-provinciales, la Division du secteur privé et la Division de l'aide à la didactique des langues.

La Division des relations fédérales-provinciales

En vertu du programme de bilinguisme en éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, le gouvernement fédéral a versé aux provinces, en 1974-1975, \$78,607,463 selon des formules précises, afin de promouvoir l'enseignement de la langue seconde et l'éducation dans la langue de la minorité (l'anglais au Québec et le français ailleurs). En tout, 22 établissements d'enseignement (un en Nouvelle-Écosse, quatre au Nouveau-Brunswick, trois au Québec, dix en Ontario, deux au Manitoba, un en Saskatchewan et un en Alberta) ont reçu une subvention, à titre d'établissements d'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité.

Une aide financière spéciale a été accordée pour l'établissement de neuf centres de formation linguistique, soit un dans chacune des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, de l'Ontario et du Manitoba et deux au Québec et en Colombie-Britannique. En outre, le gouvernement a continué à subventionner une importante école normale de langue française à Saint-Boniface (Manitoba).

Dans la plupart des provinces, des enseignants et des étudiants ont pu bénéficier d'allocations et de bourses afin de poursuivre leurs études de langue. Au total, 4,860 enseignants ont reçu des bourses pour des cours de recyclage de courte durée destinés à améliorer leur compétence dans l'enseignement des langues. Des bourses de perfectionnement et des allocations de déplacement ont également été offertes à des étudiants désirant se spécialiser dans l'étude de la langue seconde ou étudier dans leur première langue officielle à l'extérieur de leur province de résidence. Dans le cadre d'un projet pilote de moniteurs de langue seconde, quelque 200 étudiants sont allés poursuivre leurs études postsecondaires à l'extérieur de leur province de résidence, tout en aidant les professeurs de langue seconde dans les établissements d'enseignement de la région d'accueil.

Projets spéciaux de bilinguisme en éducation

En vertu de l'accord régissant le programme fédéral-provincial de bilinguisme en éducation, le gouvernement fédéral peut, pour une période allant jusqu'au 31 mars 1979, aider les provinces à mener des projets spéciaux qui correspondent à leurs besoins particuliers. Ces projets spéciaux sont un moyen d'aider les gouvernements provinciaux à régler les questions qu'ils ont eux-mêmes jugées importantes. Dans ce sens, les projets représentent une addition ou une innovation par rapport aux programmes existants, ou encore ils répondent à un pressant besoin resté, jusqu'alors, sans réponse. Ils peuvent porter sur tous les niveaux du système d'enseignement, y compris celui de l'éducation permanente, et les frais en sont partagés entre les gouvernements fédéral et provincial. De par leur nature même, ces projets spéciaux sont limités dans le temps, leur durée étant fixée par entente entre le gouvernement fédéral et celui de la province; il est donc entendu que l'aide financière fédérale n'est nécessaire que pendant un certain temps seulement.

Au nombre des projets subventionnés au cours de l'année 1974-1975, mentionnons: l'introduction ou l'élargissement de programmes d'enseignement du français dans plusieurs districts scolaires de la Colombie-Britannique; l'élaboration et l'évaluation de programmes de français au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest; l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'enseignement dispensé dans la langue de la minorité à High Prairie (Alberta) et à Régina (Saskatchewan); un stage d'immersion culturelle et linguistique pour les nouveaux professeurs de français, langue seconde, au Manitoba; une série d'émissions de télévision destinées à faciliter l'enseignement de l'anglais, comme langue seconde, aux Francophones de l'Ontario; maintien de l'aide au programme destiné à fournir les services de conseillers pédagogiques pour la langue seconde dans tout le système d'enseignement au Québec; la mise en oeuvre, au Nouveau-Brunswick, d'un programme d'enseignement en français à l'intention des jeunes Francophones souffrant de surdit ; l'aide au coll ge Sainte-Anne en Nouvelle- cosse; des services de coordonnateurs des cours de langue française à l' le-du-Prince- douard et la mise en oeuvre d'un cours d' t  de français, par immersion, pour les enfants à Saint-Jean (Terre-Neuve).

Division de l'aide à la didactique des langues

Cette division s'efforça surtout d'encourager et d'aider des travaux dans le domaine de la pédagogie des langues. Un montant total de \$746,973 a été accordé sous forme de subventions à des établissements. Elle a également cherché à encourager l'application pratique des résultats des recherches en matière de langue et à diffuser par tout le Canada des renseignements sur les questions de langue. De plus, elle a pris des mesures pour établir une liaison avec les organismes et les établissements qui ont recueilli des documents sur le bilinguisme, dans l'intention de créer un centre de documentation et de référence sur les langues.

Cette division fut chargée en outre, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'entretenir des rapports avec d'autres pays et avec des organismes internationaux, sur les questions touchant le bilinguisme institutionnel et individuel.

La division a également fourni une aide technique au Conseil consultatif des districts bilingues qui, conformément à la Loi sur les langues officielles, a été établi en 1972 pour enquêter sur les subdivisions du Canada où l'une des langues officielles est parlée par la minorité linguistique, et pour soumettre au gouvernement un rapport énonçant ses constatations et ses recommandations relatives à la création de districts bilingues.

Bilinguisme dans l'administration publique

Dans le cadre du programme de bilinguisme dans l'administration publique, le gouvernement fédéral offrit de l'aide financière et technique aux gouvernements provinciaux et territoriaux désireux d'encourager l'utilisation des deux langues officielles dans leurs institutions. Le programme continua d'insister sur les cours de langue seconde dispensés aux fonctionnaires envoyés par leur province, et inscrits tant dans les écoles du Bureau des langues de la Commission de la fonction publique qu'aux programmes provinciaux de cours de langue subventionnés par le gouvernement fédéral. L'admission à ces cours a été élargie et comprend maintenant, en plus des fonctionnaires provinciaux, les employés municipaux et les administrateurs des commissions et conseils scolaires qui sont sélectionnés et parrainés par une province ou un territoire. Quatre provinces ont profité de cette aide: l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. En outre, le Nouveau-Brunswick et le Québec ont reçu une aide financière fédérale pour faire traduire leurs lois et règlements. Les contributions versées par le fédéral au terme de ce programme se sont élevées à \$716,000 environ en 1974-1975.

Division du secteur privé

Les programmes de cette division étaient destinés à encourager un usage équitable des langues officielles dans les organismes et les établissements du secteur privé.

À la suite d'une récente évaluation complète de ces programmes, une approche plus large et plus efficace a été adoptée. L'aide fut accordée surtout aux associations qui ont mis au point un programme de bilinguisme et qui s'engagèrent à atteindre les objectifs qu'elles se sont ainsi fixés. En 1974-1975, 226 associations ont reçu des subventions pour payer des services d'interprétation simultanée pour leurs assemblées importantes, ainsi que la traduction de certains de leurs documents de base.

Dans le monde des affaires, la Division insista sur la langue de service. Elle fournit aux entreprises une assistance technique en les aidant à évaluer leurs besoins, en les informant sur les cours de langue et en mettant à leur disposition des services de traduction et de la documentation. Elle a également continué d'offrir sa collaboration au Centre de linguistique de l'entreprise du Québec, qui regroupe quelque 50 entreprises montréalaises qui ont mis leurs ressources et leurs efforts en commun pour en arriver à un usage équitable des langues officielles.

Tableau 4. - PROGRAMMES DES LANGUES
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
(1974-1975)

Aide aux associations bénévoles (interprétation et traduction)	\$ 566,973
Programme de bourses d'été pour des cours de langue	2,618,720
Recherches sur les langues	746,973
Contributions aux provinces (bilinguisme dans l'éducation)	87,994,525
Contributions aux provinces (aide technique et financière)	716,093
Total	<u>\$92,643,284</u>

BUREAU DES TRADUCTIONS

Généralités

Le Bureau des traductions est de par la Loi le seul organisme gouvernemental chargé d'assurer dans toutes les langues les services de traduction, d'interprétation et de terminologie nécessaires au bon fonctionnement du Gouvernement et des corps publics qui en dépendent. En plus de ces responsabilités, le Cabinet a, au cours de l'année, confié au Bureau des traductions la responsabilité de la normalisation de la langue administrative utilisée au Gouvernement. Cette responsabilité touche les deux langues officielles, l'anglais et le français.

D'une part, l'année écoulée a été caractérisée par la difficulté à recruter des traducteurs et des interprètes compétents en nombre suffisant pour répondre à la demande croissante du Gouvernement et des corps publics qui en dépendent. D'autre part, il y a eu une demande très forte pour des travaux plus techniques et plus difficiles. Ces deux exigences ont affecté la productivité générale.

De plus, afin de donner plus de force au Bureau dans la planification, la coordination et l'évaluation de ses programmes, le surintendant adjoint a été déchargé de ses responsabilités opérationnelles pour devenir responsable d'une étude sur les structures du Bureau. Cette étude porte sur tout ce qui est structuré ou devrait l'être au sein du Bureau comme l'agencement des services, leurs rapports hiérarchiques, les modes et conditions de travail, le régime et le plan de classification, les relations de travail, etc.

Au 31 mars 1975, le Bureau des traductions comptait 1,368 employés dont 862 traducteurs, 404 employés de gestion et de soutien et 102 boursiers inscrits au Programme de formation universitaire.

L'augmentation du nombre de traducteurs par rapport à 1973-1974 était de 18 pour cent. La production totale des services de traduction du Bureau s'établissait à 186,465,865 mots, soit une augmentation de 8 pour cent par rapport au 173,334,742 mots traduits en 1973-1974. Les traductions effectuées à l'intérieur du Bureau ont augmenté de 4 pour cent alors que celles faites à forfait ont augmenté de 26 pour cent. Le nombre de jours-hommes consacré à l'interprétation est passé de 7,170 en 1973-1974 à 12,244 en 1974-1975, soit une augmentation de 70 pour cent.

Opérations spéciales

La Direction des opérations spéciales regroupait les services de traduction et d'interprétation parlementaires de même que les services d'interprétation des conférences aussi bien dans les langues étrangères que dans les deux langues officielles.

Durant l'année passée, le volume de traductions parlementaires a baissé considérablement à cause de la tenue de l'élection fédérale en 1974. Le Parlement n'a siégé que 128 jours en 1974-1975 comparés à 168 l'année précédente. Le nombre de mots traduits est passé de quelque 24 millions de mots en 1973-1974 à 19.6 millions en 1974-1975. En interprétation, la demande a considérablement augmenté sauf à la Chambre des communes et au Sénat. Cette augmentation s'est fait sentir surtout au niveau des conférences organisées par les ministères. Le nombre de jours-interprètes a augmenté de 52 pour cent au Service des conférences bilingues et de 74 pour cent au Service des conférences multilingues. Cette spirale obligea à faire massivement appel aux interprètes indépendants dont l'apport cette année correspondit à plus de 100 années-hommes. Des mesures seront prises pendant l'année financière 1975-1976, afin de pouvoir remédier à cette pénurie d'interprètes.

Opérations générales

Les Opérations générales ont assuré les services de traduction à quelque 120 ministères et agences de la région de la capitale nationale. Elles regroupaient trois divisions: la Division scientifique et technique, la Division socio-économique et la Division de la traduction générale et juridique.

En 1974-1975, les services de traduction qui desservèrent les ministères à vocation scientifique et technique ont traduit quelque 26 millions de mots alors que les ministères à vocation socio-économique en ont fait traduire 34 millions. La Division de traduction générale et juridique a traduit quelque 21.3 millions de mots. La production totale pour l'ensemble des Opérations générales s'est établie à 81.2 millions de mots. Cette direction comptait quelque 424 traducteurs et 161 personnes de soutien à la fin de l'année 1974-1975.

La Direction des opérations générales a participé à une étude en profondeur de sa structure et de son fonctionnement afin de pouvoir mieux servir sa clientèle. Cette étude débouchera normalement au début de l'année financière prochaine sur un réaménagement structurel et sur un régime de travail plus orienté vers le client.

Opérations régionales

Les Opérations régionales assurèrent les services de traduction dans les langues officielles à l'extérieur de la région de la capitale nationale, mais ses opérations inclurent aussi la Division de la Défense nationale, les Services de traductions multilingues et la traduction à forfait. Les activités de cette direction s'exercèrent en Allemagne à Chilliwack en Colombie-Britannique.

L'année 1974-1975 a été une année de consolidation entre les activités de la Défense nationale d'une part et les activités régionales d'autre part. La Direction a poursuivi ses efforts de spécialisation de certaines sections amorcés l'année précédente.

Il y eut des difficultés à obtenir des locaux adéquats pour la Division de Montréal. Le recrutement demeure difficile et lent aux services des traductions multilingues.

À la Division de Montréal, l'effectif est passé de 122 à 140. Vers la fin de l'année financière, la Division de Montréal a collaboré à la mise au point d'un projet de traduction automatique des prévisions météorologiques qui doit être effectué par une équipe de linguistes et d'informaticiens de l'Université de Montréal.

À la Défense nationale, le travail de traduction est passé de 21.2 millions en 1973-1974 à 31.6 millions en 1974-1975. Les travaux venant de la Défense nationale s'avérèrent de plus en plus techniques et considérables.

La Section des contrats continua d'assumer le service de dépannage lorsqu'un texte ne put être traduit dans les sections opérationnelles du Bureau, soit par suite des délais impartis par le ministère client, soit par suite de la complexité du texte en question. En 1974-1975, les quelque 400 pigistes ont traduit un total de 23 millions de mots comparé à 17 millions l'an dernier.

À la Division des services multilingues, la demande de traduction de textes techniques et scientifiques rédigés en une langue autre que le français et l'anglais est demeurée forte au cours de l'année. La production s'est située à quelque 20 millions de mots comparée à 18 millions l'année précédente. Le nombre croissant de conférences internationales a créé une demande plus grande de services de traduction, d'interprétation et même de dactylographie à la Division des services multilingues.

Recherche et perfectionnement

La Direction de la recherche et du perfectionnement était responsable de la recherche terminologique et linguistique de même que de la formation et du perfectionnement du personnel.

Recherche terminologique et linguistique: Au cours de l'année 1974-1975, la Division a continué à diffuser son bulletin mensuel L'Actualité Terminologique. Son tirage est resté le même qu'en 1973-1974, soit quelque 1,500 exemplaires. Huit nouveaux bulletins de terminologie ont été publiés: Supplément au répertoire alphabétique des lois fédérales, Propriété industrielle et intellectuelle, Médecine, Termes fiscaux, financiers et administratifs, Arrêtés de terminologie de la République française, Recueil des définitions des lois fédérales, Flore du Canada et Aéronautique. Le Bureau a dû imprimer ou réimprimer 18,200 exemplaires de Bulletins de terminologie et en a distribué quelque 14,500. La préparation de ces bulletins a permis de verser au fichier central quelque 27,500 fiches nouvelles.

Les services de consultation de la Division ont répondu à environ 18,500 demandes de renseignements par téléphone.

En 1974-1975, le Bureau a entrepris des négociations avec la Régie de la langue française et l'Université de Montréal en vue d'établir une meilleure coordination de la recherche terminologique au Canada.

Afin de mieux ordonner le travail en terminologie, le Bureau des traductions a créé au mois de mars 1975 une Mission terminologie chargée d'étudier les besoins du Gouvernement fédéral et les structures de travail nécessaires à l'implantation éventuelle d'une banque de mots.

Service des bibliothèques: La Direction a poursuivi ses efforts en vue de mieux structurer des services de documentation et de bibliothèques.

Formation et perfectionnement

Section du perfectionnement: La Section du perfectionnement s'est surtout dévouée au cours de 1974-1975 à la formation de réviseurs et de groupes de traducteurs qui sont particulièrement responsables de la qualité des textes et de l'encadrement des nouveaux traducteurs. À la formation individuelle se sont ajoutées des activités de groupes sous forme d'ateliers et de conférences-discussions.

La Section a également été chargée de l'établissement des textes d'examens pour les nouveaux traducteurs et de la correction des copies.

Dans le cadre d'un programme de stages pratiques de perfectionnement à l'étranger, la Section a préparé les stages de cinq jeunes traducteurs du Bureau dans divers ministères ou administrations du Gouvernement français à Paris.

Section formation: Dans le cadre de la formation universitaire en traduction, la Section a fait porter ses efforts sur la sélection et le contrôle des boursiers qui poursuivent des études de spécialisation en traduction à six universités soit: Laurentienne, Laval, de Montréal, d'Ottawa, du Québec (Trois-Rivières) et de Moncton. En mai 1974 le Bureau accueillait 63 de ses boursiers tandis que 139 boursiers de deuxième année effectuaient un stage, et dans les sections de traduction, et à la Section de la formation. Au début de l'année universitaire 1974-1975, 62 nouveaux boursiers ont été recrutés dans le cadre du programme portant le nombre total des étudiants en traduction, boursiers du Gouvernement canadien, à 201.

Au cours de l'année, la Section a accueilli quelques coopérants militaires français recrutés dans le cadre de l'Accord culturel France-Canada.

Tableau 5. - BUREAU DES TRADUCTIONS - PRODUCTION

1974-75

<u>Section</u>	<u>Mots traduits à l'intérieur</u>			<u>Mots traduits à l'extérieur</u>			<u>TOTAL</u>	<u>TOTAL</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>A* - F**</u>	<u>F - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - F</u>	<u>F - A</u>	<u>Total</u>	<u>A - F</u>	<u>F - A</u>	<u>A & F</u>
Recherche et Perfectionnement	831,495	109,143	940,638	-	-	-	831,495	109,143	940,638
Opérations générales	68,921,897	12,368,428	81,290,325	13,417,539	3,620,750	17,038,289	82,339,436	15,989,178	98,328,614
Opérations spéciales	17,521,926	2,059,281	19,581,207	6,270	6,510	12,780	17,528,196	2,065,791	19,593,987
Opérations régionales	35,172,959	6,206,168	41,379,127	6,054,740	130,330	6,185,070	41,227,699	6,336,498	47,564,197
<u>TOTAL ANGLAIS ET FRANÇAIS</u>	<u>122,448,277</u>	<u>20,743,020</u>	<u>143,191,297</u>	<u>19,478,549</u>	<u>3,757,590</u>	<u>23,236,139</u>	<u>141,926,826</u>	<u>24,500,610</u>	<u>166,427,436</u>
	<u>L.é.*** A</u>	<u>A - L.é.</u>	<u>Total</u>	<u>L.é. - A</u>	<u>A - L.é.</u>	<u>Total</u>	<u>L.é. - A</u>	<u>A - L.é.</u>	<u>TOTAL L.é. & A</u>
Services multilingues	3,664,139	704,453	4,368,592	14,821,350	848,487	15,669,837	18,485,489	1,552,940	20,038,429
<u>TOTAL GLOBAL</u>	<u>126,112,416</u>	<u>21,447,473</u>	<u>147,559,889</u>	<u>34,299,899</u>	<u>4,606,077</u>	<u>38,905,976</u>	<u>160,412,315</u>	<u>26,053,550</u>	<u>186,465,865</u>

* Anglais

** Français

*** Langues étrangères

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ
ET DU CIVISME

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE

La Direction générale de la politique a fourni les services d'élaboration des politiques, de recherche et d'évaluation ainsi que les services connexes requis par le Secteur de la citoyenneté et du civisme et, plus particulièrement, par la Direction générale des programmes.

La Direction générale de la politique, à l'administration centrale, était composée de trois sections: Élaboration de la politique, Planification de la politique et des priorités (souvent appelée "Recherche"), et Analyse de la politique et des programmes ("Évaluation"); la Direction travailla en étroite collaboration avec un agent régional de la politique du bureau de chaque directeur régional. Le travail se fit par équipe: un agent de la Direction générale de la politique fut nommé, selon ses compétences et intérêts, pour s'occuper d'une question en particulier tout au long des différentes étapes de recherche et de planification qui y furent impliquées; et cet agent à son tour engagea dans son équipe d'autres agents de la Section de la politique et des programmes, selon les besoins.

Les trois sections de la Direction générale de la politique eurent des fonctions distinctes, mais reliées. Le rôle de l'Élaboration de la politique fut de diriger l'élaboration de nouvelles politiques en matière de citoyenneté et de civisme en tenant compte de la situation en cours et des résultats des travaux de recherche et d'évaluation; de mettre au point les politiques suivant la formule requise; et de donner des conseils aux équipes chargées des programmes sur la mise en application des politiques. La section de la Planification de la politique et des priorités eut pour tâche de mettre sur pied et de maintenir une banque d'information servant à la planification de la politique sociale dans le domaine de la citoyenneté et du civisme. À cette fin, elle dut se procurer et interpréter les conclusions des recherches faites à l'extérieur d'une part, et faire à forfait ou effectuer des recherches internes d'autre part. Elle s'occupa également de recommander des priorités et politiques de rechange en se basant sur l'interprétation des conclusions des recherches, et de fournir des renseignements sur divers milieux et sur les grands changements sociaux afin de faciliter l'élaboration de la

politique et le travail d'évaluation. Quant à la section de l'Analyse de la politique et des programmes, elle eut pour mandat de réviser et d'évaluer les activités du Secteur de la citoyenneté et du civisme dans le but de faciliter la planification et la clarification des objectifs et activités des programmes; d'établir les méthodes et règles d'évaluation qui conviennent à la nature des activités en matière de citoyenneté et de civisme et de développement social.

En 1974-1975, la Direction générale de la politique s'est organisée. Outre qu'elle s'est occupée de la planification de l'organisation, de la rédaction des descriptions de postes et de la dotation en personnel, la Direction générale a contribué à un grand nombre d'activités du Secteur de la citoyenneté et du civisme, en particulier à la mise au point des propositions de programmes pour l'élément Compréhension entre groupes et droits de l'homme, et à la recherche et à la planification dans le domaine des relations entre les groupes ethniques. En 1975-1976, la Direction générale continuera à s'occuper de ces activités dans une large mesure.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES

DIRECTION DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS

La Direction de la participation des citoyens regroupait trois programmes (Aide aux groupes communautaires, Communications sociales, Compréhension entre groupes et droits de l'homme), qui avaient pour principal objectif de promouvoir et d'améliorer la participation des citoyens à tous les aspects de la vie de la société canadienne. Les activités de la Direction de la participation des citoyens s'adressaient à tous les citoyens alors que celles des quatre autres directions de la Citoyenneté et du Civisme étaient destinées à des secteurs précis de la population.

Aide aux groupes communautaires

Cette division visait à promouvoir une participation efficace des citoyens aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie communautaire, en renforçant le secteur bénévole. Des subventions ont été accordées à des groupes communautaires dans le but de favoriser l'échange et le partage d'informations et de ressources entre diverses organisations; d'encourager les organisations à élaborer des programmes et des structures démocratiques et de les aider à acquérir les aptitudes, les ressources et l'information nécessaires; d'accroître l'échange d'informations entre le gouvernement et les citoyens; de diriger l'énergie et les ressources des jeunes vers le secteur bénévole, grâce au Programme de service communautaire étudiant.

Au cours de l'année financière 1974-1975, 197 subventions d'un montant total de \$679,986 ont été accordées à des organisations bénévoles à travers le Canada. Des subventions additionnelles de \$3,627,262 ont été octroyées dans le cadre du Programme de service communautaire étudiant. Un répertoire des sources de financement fédéral a été préparé pour permettre aux organisations bénévoles canadiennes de se mettre plus facilement en rapport avec les ministères fédéraux dont les objectifs sont semblables aux leurs et qui sont peut-être en mesure de leur offrir une aide financière et autre. Ce répertoire a été distribué par les bureaux du Secrétariat d'État et par les centres d'Information Canada.

Communications sociales

Cette division s'occupait des activités suivantes du programme Participation des citoyens: Voyages-Échanges, Auberges et Promotion du civisme. Des subventions ont été accordées pour financer des projets qui encourageraient les contacts personnels entre Canadiens de différentes régions, et qui favoriseraient une plus grande compréhension de la diversité géographique et culturelle du Canada. La division administrait également un programme de subventions aux projets internationaux.

Dans le cadre du programme Voyages-Échanges, 490 subventions d'un montant total de \$1,564,124 ont été accordées à des groupes bénévoles pour appuyer des projets de voyages à l'intérieur du Canada. De plus, 86 subventions totalisant \$706,498 ont été accordées en vue de projets de voyages à l'échelle internationale, notamment ceux du programme Jeunesse Canada Monde. Le programme Jeunes voyageurs, administré en collaboration avec les provinces et les territoires, a permis à 5,660 étudiants des écoles secondaires canadiennes de participer à des échanges interprovinciaux; la participation directe du gouvernement fédéral s'est élevée à \$1,545,000 versés sous forme de subventions et de contributions.

À l'échelle internationale, le programme Contact Canada, en collaboration avec divers groupes bénévoles canadiens, a favorisé des rencontres entre 150 jeunes Canadiens et un nombre égal de jeunes d'autres pays, grâce à six projets d'échange culturel organisés dans des centres régionaux. De plus, une aide financière a permis à 175 autres Canadiens de participer à des projets tenus dans neuf pays étrangers. Les dépenses effectuées dans le cadre de ce programme, tant au pays qu'à l'étranger, se sont élevées à \$290,000.

Grâce au Programme des auberges, qui faisait partie du Programme fédéral d'emplois et d'activités d'été pour les étudiants, 98 auberges situées dans tout le Canada ont bénéficié d'une aide au titre du fonctionnement. Les auberges ont non seulement fourni des logements convenables, propres et à bon marché à des milliers de jeunes voyageurs, mais elles ont également permis de créer quelque 550 emplois d'été pour étudiants; le coût total de ce programme s'est élevé à \$809,997 versés sous forme de subventions.

Des subventions d'un montant total de \$290,000 ont été accordées par le programme Promotion du civisme à des organismes bénévoles nationaux pour divers projets élaborés dans le but de sensibiliser davantage les Canadiens à l'unité et l'identité nationales. De plus, dans le cadre de ce programme, les députés ont reçu une quantité limitée de drapeaux canadiens pour les distribuer à des groupes et établissements de leur circonscription.

Compréhension entre groupes et droits de l'homme

Cette division visait à encourager et à favoriser la compréhension entre les groupes ainsi que l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Des subventions ont été accordées aux organisations bénévoles qui favorisaient la réalisation des objectifs de la division et qui élaborèrent des projets visant à diminuer les tensions découlant des préjugés et de la discrimination. Au cours de l'année écoulée, 30 subventions d'un montant total de \$138,395 ont été octroyées dans le cadre de ce programme à diverses organisations bénévoles, régionales et nationales. Les projets comprenaient des séminaires et des colloques consacrés aux questions touchant certains droits de l'homme et la compréhension entre les groupes, ainsi que des services d'orientation et des séances d'information. Des subventions ont aussi été accordées pour le fonctionnement d'organisations établies.

Des mesures ont également été prises pour favoriser la coopération entre les organisations privées et gouvernementales. L'année dernière, le programme a aidé l'Association canadienne des organismes pour la protection des droits de l'homme dans la préparation d'une séance de formation pour spécialistes des droits de l'homme. Dans le contexte fédéral, le programme assume la responsabilité du Ministère, c'est-à-dire qu'il sert de point de référence pour les activités du gouvernement dans le domaine des droits de l'homme à l'intérieur du pays.

Tableau 6. - PARTICIPATION DES CITOYENS

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

(1974-75)

A. SUBVENTIONS

1) Aide aux groupes communautaires	\$ 679,986	
- Programme de service communautaire étudiant	<u>3,627,262</u>	4,307,248
2) Compréhension entre groupes et droits de l'homme		138,395
3) Communications sociales		
- Voyages-Échanges	2,559,001	
- Auberges	809,997	
- Promotion du civisme	<u>290,000</u>	<u>3,658,998</u>
	<u>TOTAL DES SUBVENTIONS</u>	\$8,104,641

B. CONTRIBUTIONS

- Voyages-Échanges	1,545,000	
	<u>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</u>	<u>1,545,000</u>
	<u>TOTAL</u>	<u>\$9,649,641</u>

DIRECTION DES GROUPES MINORITAIRES DE LANGUE OFFICIELLE

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle avait pour objectifs de promouvoir l'épanouissement culturel et linguistique des minorités de langue officielle, de favoriser une meilleure compréhension entre les deux collectivités de langue officielle dans tout le pays, et de mettre en oeuvre des projets axés sur la collaboration entre les deux groupes. Un total de \$2,901,675 a été accordé en subventions, dans le cadre des programmes suivants:

Soutien aux associations provinciales

Dans le cadre de ce programme, des subventions de soutien ont été accordées aux associations qui, dans leurs provinces respectives, représentaient un large secteur de la minorité de langue officielle. Ces subventions distinctes de celles qui ont été accordées pour des projets, devaient compléter le budget de fonctionnement de ces associations, et leur permettre de financer un secrétariat permanent et de coordonner les programmes provinciaux.

Animation sociale

Ce programme a été conçu en vue d'encourager les membres des groupes francophones et anglophones, dans les provinces où ils sont minoritaires, à participer à des activités de groupe qui leur permettent d'exprimer leurs talents créateurs individuels, les rendent fiers de leur patrimoine canadien distinct, leur fassent mieux apprécier le caractère unique et la valeur de ce patrimoine et leur inspirent le désir commun de conserver et d'enrichir ces valeurs. Après cinq ans d'expérience qui ont démontré que ce programme est l'un des outils les plus efficaces dont disposent les groupes minoritaires de langue officielle, l'effort a porté, l'an dernier, sur l'épanouissement socio-culturel de ces groupes.

Rapprochement entre francophones et anglophones

Ce programme, qui résulta de la fusion de deux anciens programmes, soit "Colloques et conférences" et "Projets spéciaux et nationaux", visa à aider les deux groupes de langue officielle à vivre et à travailler en harmonie, à la poursuite des mêmes objectifs nationaux. Pour cela, il offrit aux Canadiens des occasions de comprendre et d'accepter la double réalité francophone et anglophone du pays, ainsi que ses conséquences sur les divers domaines de l'activité nationale.

Centres culturels

Ce programme accorda la priorité aux arts d'interprétation, et plus particulièrement aux formes d'expression orale, en fournissant des ressources humaines et matérielles. Des associations locales ont reçu des subventions pour des activités culturelles dont elles devaient assumer une partie des frais. Le programme a également contribué à relever la qualité de ces groupes en permettant à leurs représentants de participer à des cours et à des stages de formation dans leur spécialité. L'année dernière encore, le Ministère, par l'entremise de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle, a permis à des associations de se perfectionner dans les domaines de l'art dramatique, du chant choral et du chant folklorique, de la danse et enfin de l'administration.

Échanges culturels

Ce programme s'occupa d'échanges interprovinciaux et d'échanges intraprovinciaux. En 1974-1975, grâce à l'aide financière que leur a accordée le Ministère, plusieurs groupes ont pu se produire dans différents endroits au Canada et un grand nombre de chanteurs populaires, de troupes théâtrales et de chorales ont pu voyager pour présenter leurs spectacles dans leur province. Ce programme a également fourni des fonds qui ont aidé à financer la distribution de films pour enfants, des tournées de "chansonniers" dans des centres francophones situés dans des régions anglophones et, à l'occasion, des tournées de grandes troupes de théâtre.

Activités-Jeunesse

Ce programme avait pour but de permettre à la jeune génération de contribuer, à sa façon, à l'épanouissement socio-culturel des minorités francophones et anglophones. Des fonds ont été accordés pour faciliter le regroupement des jeunes aux niveaux régional, provincial et national, pour les encourager à organiser des projets qui leur permettent de mieux participer à la vie de leurs milieux respectifs et, enfin, pour permettre aux associations de jeunes d'organiser des activités qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts.

Projets spéciaux et nationaux

Les objectifs de ce programme ont été reformulés de façon à encourager d'une part les organismes à rechercher une plus grande participation des groupes minoritaires de langue officielle, et à contribuer d'autre part au développement d'organisations nationales destinées à renforcer les liens entre les groupes qui vivent dans des provinces différentes, mais qui partagent la même langue et la même culture. Des subventions ont donc été accordées en faveur de rencontres nationales, de conférences et de quelques projets pilotes ou spéciaux.

Participation internationale

Pour permettre aux minorités de langue officielle de jouer un rôle plus actif dans la société canadienne, la Direction a donné à un petit nombre de dirigeants de ces groupes les moyens d'aller suivre à l'étranger des stages de formation. En 1974-1975, des animateurs de ces groupes ont participé aux sessions d'été de l'Université de Marly-le-Roi (France), de même qu'à la conférence annuelle de l'Association France-Canada et à diverses rencontres internationales.

DIRECTION DES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA FEMME

Créée pour encourager les femmes à participer davantage aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie, cette direction a fourni des fonds à des organisations féminines pour leur permettre de sensibiliser davantage les Canadiens à la condition féminine et de mettre sur pied des activités qui aident les femmes à acquérir les connaissances et aptitudes nécessaires pour participer activement, en qualité de citoyennes égales, à la vie de la collectivité. C'est ainsi qu'en 1974-1975, 79 organisations ont reçu des subventions d'un montant total de \$200,000. La Direction a également mis en oeuvre des projets d'éducation destinés à des groupes spéciaux et au public en général pour les aider à adopter une attitude plus positive envers l'évolution du rôle de la femme.

A l'occasion de l'Année internationale de la femme, le Conseil du Trésor a également autorisé la Direction de la promotion de la femme, du Secteur de la citoyenneté et du civisme, à fournir des fonds à des projets organisés dans le cadre de l'A.I.F. Ces projets devaient favoriser la participation des Canadiens au mouvement universel visant à améliorer la situation de la femme dans la société. En 1974-1975, 194 organisations ont reçu des subventions d'un montant total de \$523,642. De plus, \$395,028 ont été accordés à 45 organisations en vue de projets culturels.

Les activités liées à l'Année internationale de la femme comprenaient la gestion d'un fonds spécial de subventions destinées aux groupements féminins locaux et nationaux; des manifestations culturelles mises sur pied pour promouvoir la reconnaissance des oeuvres artistiques des femmes; Échange '75, une série de colloques destinés à permettre aux femmes

et aux décisionnaires des secteurs public et privé de se réunir pour discuter de divers problèmes d'intérêt commun dans le domaine de la situation de la femme; un programme pour les jeunes femmes et un programme spécial à l'intention des femmes autochtones.

Voici une liste partielle de groupes et projets ayant reçu des subventions:

Centre d'art des femmes de Moncton - Moncton, Nouveau-Brunswick

\$12,000 pour la coordination d'un programme de formation et de travaux pratiques, une série de conférences sur l'autocritique et les connaissances professionnelles ainsi qu'une série de films.

Vidéographe - Montréal, Québec

\$24,000 pour recruter et former des femmes, afin qu'elles produisent six bandes-vidéo sur des sujets qui intéressent les femmes, pour distribuer ces bandes à d'autres groupes et tenir un festival de bandes-vidéo sur les femmes.

Comité d'action nationale pour la situation de la femme au Canada - Toronto, Ontario

\$15,000 pour maintenir et agrandir le réseau national de communication entre les Canadiennes et les organisations chargées de mettre en pratique les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. Le comité organisera également des réunions de formation en animation et des conférences à l'intention des femmes des régions isolées.

Club des femmes diplômées des universités - Saskatoon, Saskatchewan

\$7,000 pour un programme d'un an en vue de sensibiliser davantage la collectivité à la situation de la femme, de faire prendre conscience aux jeunes femmes des écoles secondaires de l'évolution de leur rôle, de mettre au point des ressources et des méthodes destinées à encourager la collectivité à participer à la planification des carrières des étudiantes, ainsi que de sensibiliser le personnel des écoles aux stéréotypes sur le rôle des sexes et aux plans d'action concrète.

Centre d'information des Canadiennes de l'Ouest - Vancouver, Colombie-Britannique

\$6,000 pour produire une documentation mensuelle à l'intention des groupes féminins, du gouvernement, des établissements d'enseignement et autres, des organisations communautaires et des média d'information pour les tenir au courant de la situation de la femme.

DIRECTION DU MULTICULTURALISME

La Direction du multiculturalisme a poursuivi un certain nombre d'activités, dont le but était de promouvoir une société dans laquelle les individus et les groupes ont les mêmes chances de s'épanouir et de manifester leur identité culturelle tout en s'intégrant à la vie canadienne.

Liaison avec les groupes ethniques

Ce programme a été mis en oeuvre par des agents spécialisés dans les questions touchant les collectivités ethno-culturelles du Canada. Au cours de l'année à l'étude, ces agents (spécialistes des groupes africains et antillais, méditerranéens, scandinaves, asiatiques et slaves) ont agi en qualité de conseillers et d'agents de liaison et ont participé à des activités visant l'organisation des diverses collectivités ethno-culturelles et la mise sur pied d'associations ethno-culturelles nationales. Ils se sont occupés de différents programmes du Multiculturalisme, dans le cadre duquel des subventions ont été octroyées pour des projets visant l'épanouissement des groupes ethniques: programme de subventions aux projets, centres multiculturels, moyens d'enseignement des langues non officielles.

Programme de subventions de projets au titre du multiculturalisme

Dans le cadre de ce programme, des subventions ont été accordées à des groupes bénévoles dans le but d'appuyer une variété de projets qui permettaient à divers groupes ethno-culturels canadiens de maintenir et de développer leurs traditions culturelles, qui favorisaient les échanges culturels et une prise de conscience de la diversité culturelle du Canada, et qui, enfin, aidaient des immigrants à devenir membres à part entière de la société canadienne.

Au cours de l'année financière 1974-1975, le Secteur de la citoyenneté et du civisme a adopté un processus décentralisé de traitement des demandes de subventions. En vertu de ce nouveau système, 611 projets multiculturels ont reçu des subventions, à l'échelon régional et national, d'un montant total de \$2,258,701.

Centres multiculturels

Un centre multiculturel est un endroit où les personnes ayant des antécédents culturels divers peuvent se rencontrer et partager leurs patrimoines; un endroit qui met à la disposition des groupes des locaux et des installations pour leur permettre de mener à bien des programmes d'activités coordonnés comprenant entre autres théâtre, art et artisanat, services d'information, groupes de discussion, enseignement de la danse et de la musique, spectacles, expositions et réunions sociales.

Au cours de l'année financière 1974-1975, des subventions ont été accordées, dans le cadre du Programme des centres multiculturels, à des collectivités qui avaient organisé un centre multiculturel ou qui tentaient de le faire. Ces subventions étaient destinées à couvrir une partie des frais d'organisation de nouveaux centres ou des dépenses courantes des centres déjà établis. Treize centres répartis dans tout le Canada ont reçu des subventions d'un montant total de \$240,900.

Moyens d'enseignement des langues non officielles

Ce programme a été créé pour remédier au problème des moyens d'enseignement, qui sont actuellement très peu nombreux et désuets, mis à la disposition des groupes ethno-culturels et des enfants d'immigrants désireux de préserver leurs langues respectives. Il était nécessaire de mettre au point de nouveaux manuels et autres moyens d'enseignement afin de permettre aux personnes de conserver et de renforcer leur identité culturelle dans un contexte canadien.

Au cours de l'année financière 1974-1975, 13 subventions d'un montant total de \$62,916 ont été accordées dans tout le pays dans le but de permettre à divers groupes de produire des manuels et des moyens d'enseignement audio-visuels.

Service d'analyse de la presse ethnique

Au cours de l'année à l'étude, le Service d'analyse de la presse ethnique a reçu et analysé plus de 200 journaux et périodiques ethniques parus en plus de 30 langues différentes. Les renseignements recueillis ont été utilisés dans la préparation d'une revue mensuelle appelée la Revue de la presse ethnique canadienne. Cette publication, dont le tirage est limité, est distribuée aux agents et aux bibliothèques de divers ministères et organismes gouvernementaux. Le Service a également assuré la liaison avec la Fédération de la presse ethnique du Canada et ses quatre associations affiliées, soit celles de Toronto, de Montréal, de Winnipeg et de Vancouver.

Entités culturelles canadiennes

Le Programme des entités culturelles canadiennes visait à encourager les Canadiens à reconnaître et à comprendre leur patrimoine et identité culturels et à les concevoir comme faisant partie de l'éventail des cultures qui existent dans notre société; il visait aussi à enrichir la vie artistique du Canada.

Festival multiculturel: Le premier festival multiculturel s'est tenu à Ottawa au mois de juillet 1974. Il comprenait des danses folkloriques et du théâtre. Des plans ont été élaborés pour la tenue d'un second festival qui se déroulera en partie à Québec et à Ottawa, et qui inclura une exposition d'artisanat.

Théâtre: Cette année, des festivals régionaux ont été organisés, et un plus grand nombre de demandes de subventions ont été présentées. L'Association du théâtre multiculturel a commencé les travaux préliminaires en vue de la création de sections régionales de l'Association canadienne du théâtre multiculturel. Un concours pour dramaturges a été financé: la pièce gagnante sera présentée au prochain Festival régional de l'Ontario. Des mesures ont été prises pour préparer la participation canadienne au second Festival international des arts nègres; la Coalition nationale des Noirs du Canada est le principal organisateur de cette manifestation.

Arts folkloriques: De nombreux festivals régionaux organisés et financés par le Programme se sont déroulés dans le pays, notamment Folkfest, à Vancouver, et Ethno-Québec, à Montréal.

Littérature: Bien que ce programme fût encore relativement nouveau, un nombre imposant de contrats a été accordé pour la traduction d'ouvrages littéraires relatifs aux groupes ethno-culturels du Canada. Sandra Gotlieb a écrit l'ouvrage intitulé "Ethnic Cook Book", et "The Great Canadian Promotion", de Jean Bruce, est en voie de publication.

Artisanat: Le Ministère a participé à l'exposition internationale "In Praise of Hands" tenue à Toronto, ce qui a donné lieu à une exposition d'artisanat à Ottawa. Une enquête sur l'artisanat a été menée; les résultats en seront publiés au début de l'année prochaine.

Conseil consultatif canadien du multiculturalisme

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme sert de conseiller au ministre chargé du Multiculturalisme. Il comprenait 101 membres venant de quarante-sept collectivités ethno-culturelles. Au cours de l'année à l'étude, le comité directeur national s'est réuni trois fois; les conseils régionaux de la région de l'Atlantique, du Québec et de la

Colombie-Britannique ont tenu deux réunions, le Conseil de l'Ontario, trois, et le Conseil des Prairies, cinq. Une réunion nationale a eu lieu le 14 décembre 1974. Au cours de cette réunion, le Conseil a présenté au ministre chargé du Multiculturalisme les recommandations contenues dans le premier rapport annuel du Conseil.

Programme des études ethniques

À l'instigation du Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes, la Direction du multiculturalisme a lancé le Programme des professeurs invités. Un appui financier a été accordé dans le but d'inviter trois professeurs dans les universités suivantes: Université de Moncton, Université Carleton et Université de Toronto. Mis en oeuvre au cours du premier trimestre de 1975, le Programme des conférenciers invités a permis d'organiser dans d'autres universités plusieurs conférences centrées sur des questions liées au multiculturalisme.

L'Étude sur les langues non officielles a été achevée; elle a ensuite fait l'objet d'une évaluation de la part du Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes; puis, sa publication a été recommandée au ministre chargé du Multiculturalisme. Les rapports préliminaires de l'Étude sur les attitudes des groupes majoritaires et de l'Étude sur les écoles de langues supplémentaires ont également été déposés et évalués. Le Comité a revu, étudié ou lancé plusieurs autres travaux de recherche dans le domaine des études ethniques, comme par exemple une brève étude sur l'aspect études ethniques des programmes scolaires.

Trois nouveaux éléments ont été ajoutés à la liste des 20 histoires ethniques commandées plus tôt, histoires des Irlandais, des Biélorusses et des Juifs. Des invitations ont également été lancées en vue de la rédaction de quatre autres histoires, celles des Noirs, des Métis, des autochtones et des Estoniens. Des démarches ont été entreprises dans le but de trouver un éditeur pour la série des Histoires ethniques.

Orientation des immigrants

Au cours de l'année à l'étude, cette division a continué d'administrer les accords fédéraux-provinciaux relatifs à l'enseignement de l'anglais et du français aux immigrants

adultes. Le gouvernement fédéral a fourni aux provinces \$1,096,836 en vertu de l'Accord relatif aux cours de langue et de civisme, et \$137,456 en vertu de l'Accord relatif aux manuels de langue. La répartition entre les différentes provinces s'établit comme suit:

<u>Cours de langue</u>		<u>Manuels de langue</u>	
Québec	- \$181,913	Québec	- \$58,269
Ontario	- 507,451	Ontario	- 77,276
Alberta	- 9,916	Saskatchewan	- 1,910
Saskatchewan	- 9,924		
Colombie-Britannique	- 387,630		

Tableau 7. - SUBVENTIONS ACCORDÉES AU TITRE DU
MULTICULTURALISME
(1974-1975)

	<u>Nombre de projets</u>	<u>Montant</u>
Colombie-Britannique	60	\$ 217,997
Alberta	51	133,471
Saskatchewan	60	127,017
Manitoba	40	119,024
Ontario	225	641,840
Québec	80	348,040
Nouveau-Brunswick	5	13,200
Nouvelle-Écosse	12	36,000
Terre-Neuve	10	15,979
Île-Du-Prince-Édouard	2	11,800
Échelle nationale	73	594,333
	-----	-----
<u>TOTAL</u>	618	\$2,258,701

Tableau 8. - MOYENS D'ENSEIGNEMENT D'UNE TROISIÈME LANGUE
(1974-1975)

<u>Nombre de projets</u>	<u>Montant total</u>
13	\$ 62,916

Tableau 9. - CENTRES MULTICULTURELS
(1974-1975)

<u>Localité</u>	<u>Montant</u>
Digby (N.-É.)	\$ 4,500
Hamilton (Ont.)	60,000
Hamilton (Ont.)	13,500
Kitchener (Ont.)	16,100
St. Catherines (Ont.)	35,800
Sault-Sainte-Marie (Ont.)	3,000
Sherbrooke (Québec)	3,000
Sudbury (Ont.)	18,000
Sydney (N.-É.)	10,000
Thompson (Man.)	15,000
Toronto (Ont.)	15,000
Vancouver (C.-B.)	20,000
Winnipeg (Man.)	27,000
<hr/>	
Total: 13 centres	\$ 240,900

DIRECTION DES CITOYENS AUTOCHTONES

La Direction des Citoyens autochtones a été créée pour aider les autochtones à définir et à jouer leur rôle dans la société canadienne, en leur fournissant les ressources qui leur permettent d'identifier leurs besoins et de commencer activement à se développer en tant que Canadiens.

Financement de base et Agents de liaison et de développement

Ce programme avait pour but de permettre aux autochtones, par l'intermédiaire de leurs associations nationales, territoriales et provinciales, d'élaborer eux-mêmes des lignes d'action et des programmes susceptibles de favoriser leur développement.

Les subventions pour le financement de base ont été octroyées aux associations qui étaient manifestement aidées par leurs membres reconnus, pour assumer les dépenses liées au personnel, aux traitements et aux services spéciaux, ainsi que les frais de déplacement, de bureaux et de réunions. Dans le cadre du programme de financement de base, une aide a été également apportée aux agents de liaison et de développement, c'est-à-dire aux personnes qui assurent une liaison directe entre les membres du bureau des associations et les collectivités locales.

En 1974-1975, trois associations nationales représentant les trois secteurs de la population autochtone du Canada ont reçu des subventions. Ce sont le Conseil national des Autochtones du Canada, qui représente les Métis et Indiens non inscrits du Canada, la Fraternité des Indiens du Canada, qui représente les Indiens inscrits (ou soumis au traité), et l'Inuit Tapirisat of Canada, qui représente la population inuite ou esquimaude. En outre, 30 associations autochtones, provinciales et régionales ont bénéficié d'un financement de base, ce qui porte à \$7,175,402 le montant total des subventions distribuées par ce programme, pendant l'année, pour le financement de base.

Sociétés autochtones de communications sociales (Organisations auxiliaires)

Ce programme a été créé, durant l'année en revue, pour encourager la mise sur pied et l'utilisation rationnelle des médias par les populations autochtones. Des subventions ont été accordées aux sociétés autochtones de communications sociales qui sont des organisations régionales de communications multi-

média créées par les autochtones et pour eux. Pendant la première année de fonctionnement du programme, un total de \$954,518 a été octroyé sous forme de subventions à dix sociétés autochtones de communications sociales.

Entre autres, la Société autochtone de communications sociales de l'Alberta est l'organisation auxiliaire la plus importante qui ait été subventionnée, et la mieux établie puisqu'elle entre dans sa dixième année d'activité. Les \$300,000 qu'elle a reçus lui ont permis de créer un journal hebdomadaire, de produire des diaporamas, huit films, ainsi que des émissions de radio et des prévisions météorologiques autochtones traditionnelles.

L'Association inuite du Nord du Québec, nouvelle association subventionnée cette année, a reçu \$130,691. Elle a établi un système de radio HF desservant 11 collectivités inuites du Nord du Québec.

En plus de l'appui apporté aux sociétés autochtones de communications sociales, le programme a accordé une aide financière à 14 journaux autochtones jusqu'à concurrence de \$25,000 par journal, pour un total de \$318,310 au cours de la dernière année financière.

Les autochtones migrants

Ce programme quinquennal, amorcé en 1972, visait à encourager les autochtones à élaborer et à maintenir des programmes et des services destinés à aider les autochtones qui quittent leurs communautés pour s'installer dans des centres urbains à s'adapter à leur nouveau milieu, en leur permettant notamment d'établir et d'exploiter des centres d'accueil.

Les centres d'accueil reçurent des subventions pour certains frais de fonctionnement, afin de permettre à chacun de ces centres de maintenir ses activités, d'attirer et de garder un personnel compétent et, puisque le programme est réparti sur cinq ans, d'entreprendre une planification à long terme. En 1974-1975, 59 centres d'accueil ont bénéficié d'un total de \$1,693,819 pour leurs frais de fonctionnement.

Des subventions d'immobilisation ont été fournies aux centres d'accueil pour aider à couvrir les frais de construction, d'achat, ou de rénovation. Des modèles théoriques de centres d'accueil ont été mis au point en collaboration avec les membres de la direction de l'Association nationale des centres d'accueil et de la Société centrale d'hypothèques et de logement. En 1974-1975, \$413,377 ont été versés à dix centres d'accueil sous forme de subventions d'immobilisation.

L'Association nationale des centres d'accueil a reçu des subventions de conférences de \$30,000 pour son assemblée annuelle et quatre réunions de son conseil d'administration. Elle a également obtenu une subvention de \$18,530 versée selon une proportion de trois pour un en rapport avec les sommes amassées par les centres.

Les jeunes autochtones

Il s'agit d'un programme de subventions destiné à permettre aux jeunes autochtones d'entreprendre leur propre formation d'animateurs en participant à des conférences, des séminaires et des rencontres. En 1974-1975, un total de \$265,581 ont été dépensés par le Programme des jeunes autochtones.

Entre autres, l'Association des étudiants autochtones en droit a reçu une subvention dans le but de créer une association composée de tous les étudiants autochtones en droit des universités canadiennes et d'aider, par cette association, les autochtones du Canada pour tout ce qui concerne les questions de droit.

La Li'l Beavers of Ontario - Native Youth Corps. a reçu des fonds en vue d'encourager la création d'un réseau provincial d'organisations pour la jeunesse, associées à 11 centres d'accueil. L'organisation a pour but d'intéresser ses participants à des activités qui contribueront à développer leur personnalité, à améliorer leur bien-être physique et à mieux apprécier leur patrimoine.

Les femmes autochtones

Ce programme avait pour objectif de permettre aux groupes de femmes autochtones de commencer à jouer un rôle actif dans l'évolution générale des autochtones, et de participer à l'étude des questions qui les concernent. Des subventions ont été accordées à des projets accessibles à toutes les femmes de descendance autochtone, qu'elles soient inscrites ou non inscrites. En 1974-1975, un total de \$316,044 a été accordé, sous forme de subventions, pour divers projets.

Entre autres, l'Association canadienne des femmes autochtones a reçu une aide financière pour organiser deux réunions de planification et une conférence nationale, en vue de la création de la première association nationale de femmes autochtones. Elle vise à trouver des solutions aux problèmes qui touchent les femmes autochtones, en encourageant ces dernières à assumer un rôle plus positif et plus actif pour trouver la place qui leur revient dans la société canadienne.

Pour ce qui est des projets provinciaux, l'Association des femmes autochtones du Manitoba a reçu une subvention pour financer un colloque de quatre jours portant sur la vie de famille. Le colloque visait à faire mieux comprendre ce qu'est l'unité familiale autochtone, et à aider à l'élaboration de projets locaux dans les collectivités autochtones, notamment dans les domaines de l'éducation, de la puériculture et des services sanitaires. L'Association des Indiennes du Yukon a bénéficié d'une subvention pour un programme de formation d'animatrices au cours duquel les femmes ont appris à parler en public et à travailler en groupe, et se sont initiées aux techniques de l'organisation, de l'administration, des relations publiques et des media. Les principales activités du groupe sont orientées vers l'épanouissement personnel, le logement, l'éducation et les droits de l'homme.

A l'occasion de l'Année internationale de la femme, 1975, le Programme des femmes autochtones a apporté sa collaboration au Programme de promotion de la femme et à d'autres ministères du gouvernement afin de trouver les moyens d'aider les femmes indiennes (inscrites et non inscrites) et inuites à mettre en oeuvre des projets communautaires, en particulier dans les domaines de la famille, de la santé, de l'éducation et de la culture.

Les femmes autochtones ont participé à divers colloques organisés par le Programme de promotion de la femme ainsi qu'à un colloque qui traitait uniquement des problèmes touchant les femmes autochtones. En outre, trois assemblées nationales de diverses organisations de femmes autochtones ont été organisées au cours de l'Année internationale de la femme, et un certain nombre de projets ont reçu un appui financier.

Dans le cadre de l'Année internationale de la femme, un projet spécial a été amorcé en mars 1974: il s'agit de la publication d'un livre qui réunit les biographies de femmes autochtones qui se sont elles-mêmes intéressées à leur peuple et à leur collectivité. En outre, vers la fin de l'année financière, la possibilité de réaliser un film sur les femmes autochtones a été étudiée avec les responsables de l'Office national du film.

Fonds de développement

Ce fonds est destiné à encourager la population autochtone à participer davantage au niveau de leurs propres intérêts et de la société canadienne en général. Des subventions ont été accordées à des groupes autochtones et à des groupes non autochtones intéressés, pour aider à financer des projets nouveaux et innovateurs.

En 1974-1975, le fonds de développement a dépensé une somme de \$212,846. Au nombre des projets subventionnés, mentionnons l'Institut Nishnawbe en Ontario, institut de recherche culturelle et éducative, qui favorise la mise en oeuvre par la population autochtone de projets axés sur la culture et la tradition indiennes.

Tableau 10. - SUBVENTIONS AUX AUTOCHTONES

(1974-1975)

Financement de base aux associations autochtones		\$ 7,175,402
Communications		
Sociétés autochtones de communications sociales	954,518	
Presse autochtone	<u>318,310</u>	1,272,828
Autochtones migrants (Centres d'accueil)		
a) Subventions de base	1,693,819	
Subvention de conférences à l'A.N.C.A.*	30,000	
Subvention de fonctionnement à l'A.N.C.A.*	<u>18,530</u>	
	1,742,349	
b) Subventions d'immobilisation	<u>413,377</u>	2,155,726
Jeunes autochtones		265,581
Femmes autochtones		316,044
Fonds de développement		<u>212,846</u>
	<u>TOTAL</u>	\$11,398,427

* Association nationale des centres d'accueil

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ

Durant l'année 1974, 130,278 Néo-canadiens ont acquis la citoyenneté et 137,272 Canadiens ont obtenu des certificats de preuve de citoyenneté. On trouvera, aux tableaux 11 et 12, la répartition des certificats délivrés, selon leur type et selon l'origine des nouveaux citoyens.

Dans le cadre du programme d'extension des services d'enregistrement, la Direction a établi à Thunder Bay une cour de la citoyenneté qui dessert cette ville et un circuit du nord de l'Ontario. Il y eut donc désormais au Canada 14 cours de la citoyenneté, et des cours auxiliaires dans un grand nombre de centres moins importants.

Deux bureaux de quartier ont été ouverts à Montréal, en juin 1974, rue Jean-Talon-ouest et rue Jean-Talon-est. À Toronto, on a commencé à travailler à la création d'une deuxième cour de la citoyenneté qui sera située sur la Promenade Dufferin, au-dessus du bureau de quartier inauguré l'année dernière.

L'importance de la demande a nécessité la nomination de nouveaux juges à Toronto et à Montréal. Avec ceux qui ont été nommés à Thunder Bay et à Halifax, le nombre total de juges de la citoyenneté au Canada est passé à 21.

Au mois d'octobre 1974, le Parlement a donné la première lecture d'un projet de nouvelle Loi sur la citoyenneté canadienne. Par cette loi, la période de résidence au Canada nécessaire pour demander la citoyenneté sera réduite de 5 à 3 ans et un traitement égal assuré à tous les requérants, quel que soit leur pays d'origine ou leur sexe. Ce projet de loi viserait à moderniser et libéraliser la Loi sur la citoyenneté, devenue désuète depuis sa sanction en 1947.

En plus des cérémonies ordinaires qu'organisent les cours de la citoyenneté pour accueillir les nouveaux citoyens canadiens, une cérémonie spéciale a eu lieu à Regina, où le Gouverneur général, M. Jules Léger, a présenté leur certificat à 25 nouveaux citoyens; une autre à Winnipeg, où son Altesse Royale, la Princesse Margaret, a remis les certificats.

Tableau 11. - ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ POUR LES ANNÉES 1947-74

CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ ÉMIS AUX CANADIENS

	<u>1947-71</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>TOTAL</u>
Naissance	53,679	4,965	5,360	4,465	68,469
Naturalisation	69,098	2,088	2,240	1,918	75,344
Mariage	25,013	2,864	3,289	1,875	33,041
Résidence	100,933	18,209	24,293	13,678	157,113
Pour dissiper les doutes	248	4	20	11	283
Réintégration	1,288	1	5	4	1,298
Remplacement	44,435	5,150	5,167	5,694	60,446
Certificats petit format	740,048	73,897	92,996	109,627	1,016,568
<u>DISTRIBUTION TOTALE</u>	<u>1,034,742</u>	<u>107,178</u>	<u>133,370</u>	<u>137,272</u>	<u>1,412,562</u>

CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ ACCORDÉS AUX BRITANNIQUES

Adultes	173,617	24,169	33,029	43,141	273,956
Mineurs	39,290	5,956	7,381	10,118	62,745
Adoptés ou légitimes	866	16	14	25	921
<u>TOTAL</u>	<u>213,773</u>	<u>30,141</u>	<u>40,424</u>	<u>53,284</u>	<u>337,622</u>

CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ ACCORDÉS AUX ÉTRANGERS

Adultes	803,944	41,529	53,434	63,145	962,052
Mineurs	181,571	8,552	10,199	13,134	213,456
Adoptés ou légitimes	3,257	30	35	14	3,336
Recouvrement de la citoyenneté	11,467	614	605	701	13,387
<u>TOTAL</u>	<u>1,000,239</u>	<u>50,725</u>	<u>64,273</u>	<u>76,994</u>	<u>1,192,231</u>

<u>TOTAL ACCORDÉ</u>	<u>1,214,012</u>	<u>80,866</u>	<u>104,697</u>	<u>130,278</u>	<u>1,529,853</u>
<u>TOTAL ACCORDÉ ET DISTRIBUÉ</u>	<u>2,248,754</u>	<u>188,044</u>	<u>238,067</u>	<u>267,550</u>	<u>2,942,415</u>

DIVERS

Retention	3,930	344	408	522	5,204
Enrg. de la naissance à l'étranger	103,108	5,399	4,813	6,563	119,883
Perte par l'acquisition d'une nationalité étrangère	9,250	656	636	581	11,123
Renonciation	23	---	---	---	23
Révocation	1,538	1	1	2	1,542

Tableau 12. - PERSONNES AYANT ACQUIS LA CITOYENNETÉ CANADIENNE EN 1974, SELON LE PAYS D'ALLÉGEANCE ANTÉRIEURE ET LA PÉRIODE D'IMMIGRATION

Pays d'allégeance antérieure	TOTAL	Avant 1931	Période d'immigration							Nées au Canada
			1931-1945	1946-1950	1951-1955	1956-1960	1961-1965	1966-1970	1971-1974	
Tous les pays	130,278	1,504	475	3,751	10,962	18,939	19,612	72,167	2,307	561
Pays du Commonwealth britannique	51,448	105	149	2,576	5,232	8,019	7,952	26,623	781	11
Australie	439	-	-	6	46	69	89	219	10	-
Les Îles Bahamas	21	-	-	1	-	2	3	9	6	-
Bangladesh	10	-	-	-	-	-	1	6	3	-
Barbades	918	-	-	6	8	24	145	717	18	-
Bermudes	48	-	-	-	4	4	6	33	1	-
Honduras britannique	10	-	-	-	-	3	1	4	2	-
Antilles britannique	1,136	-	-	7	10	30	166	904	19	-
Brunei	19	-	-	-	-	-	1	17	1	-
Ceylan	163	-	-	2	-	2	14	141	4	-
Île Anglo-Normandes	18	-	-	1	3	5	4	5	-	-
Chypre	263	-	1	-	2	2	49	203	6	-
Îles Fidji	314	-	-	-	-	1	22	287	4	-
Ghana	15	-	-	-	-	2	1	12	-	-
Gibraltar	19	-	-	-	1	1	-	15	2	-
Grenada	168	-	-	2	-	1	18	142	5	-
Guyane	1,359	-	1	4	9	30	159	1,116	40	-
Hong-Kong	2,025	-	-	4	4	13	79	1,822	103	-
Inde	3,955	-	2	14	30	53	325	3,343	188	-
Jamaïque	2,239	-	1	10	33	101	441	1,599	53	1
Kenya	258	-	-	-	3	3	7	239	6	-
Malaisie	233	-	1	-	3	2	19	194	14	-
Malte	438	-	1	30	93	88	128	96	2	-
Île Maurice	69	-	-	-	-	1	1	66	1	-
Nouvelle-Zélande	252	-	1	12	11	22	54	149	2	1
Pakistan	765	-	1	1	2	10	52	650	49	-
Rhodésie	69	-	-	3	2	4	18	41	1	-
Singapour	125	-	-	3	1	3	4	106	8	-
Tanzanie	86	-	-	1	1	1	7	73	3	-

Pays d'allégeance antérieure	TOTAL	Avant 1931	Période d'immigration						Nées au Canada	
			1931- 1945	1946- 1950	1951- 1955	1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970		1971- 1974
Trinidad et Tobago	1,218	-	1	-	6	23	91	1,070	27	-
Ouganda	57	-	-	-	1	-	-	53	3	-
Royaume-Uni	34,698	105	139	2,468	4,959	7,519	6,041	13,258	200	9
Zambie	25	-	-	-	-	-	4	21	-	-
Autres	16	-	-	1	-	-	2	13	-	-
Etats-Unis	4,742	637	158	173	245	314	549	2,200	157	309
Pays d'Europe	59,617	714	161	983	5,386	10,363	10,388	30,647	741	234
Albanie	17	-	-	-	-	-	1	15	1	-
Autriche	591	27	4	18	120	137	96	167	3	19
Belgique	575	20	-	13	102	128	69	230	7	6
Bulgarie	57	2	-	-	4	-	-	47	4	-
Tchécoslovaquie	8,939	12	29	14	20	7	12	8,806	35	4
Danemark	707	32	3	14	83	306	91	154	4	20
Finlande	579	62	4	5	80	133	57	223	5	10
France	3,236	20	6	32	311	356	523	1,939	45	4
Allemagne	5,251	41	6	123	1,150	1,553	965	1,354	40	19
Grèce	5,308	4	1	19	104	483	1,257	3,343	94	3
Hongrie	1,109	23	9	10	17	302	66	595	83	4
République d'Irlande	1,157	1	2	42	149	355	200	400	8	-
Italie	16,997	28	4	141	1,933	4,978	4,821	4,995	80	17
Luxembourg	11	-	-	-	3	1	4	-	3	-
Pays-Bas	3,004	10	5	161	859	677	347	926	14	5
Norvège	165	34	2	6	21	26	15	40	1	20
Pologne	1,968	153	52	203	128	124	331	805	118	54
Portugal	3,212	-	-	1	32	451	895	1,797	36	-
Roumanie	214	18	3	5	13	8	6	141	12	8
Espagne	621	-	-	-	6	35	147	417	15	1
Suède	177	41	-	4	22	18	21	44	3	24
Suisse	613	17	4	3	41	71	70	396	8	3

Pays d'allégeance antérieure	TOTAL	Avant 1931	Période d'immigration						Nées au Canada	
			1931- 1945	1946- 1950	1951- 1955	1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970		1971- 1974
Turquie	288	1	1	1	-	4	33	242	6	-
U.R.S.S.	759	159	18	149	134	43	32	191	21	12
Yougoslavie	4,054	9	8	19	53	166	325	3,378	95	1
Autres	8	-	-	-	1	1	4	2	-	-
Pays d'Asie	9,675	45	5	9	54	113	382	8,606	456	5
Birmanie	21	-	-	-	-	-	-	21	-	-
Chine	3,778	30	3	6	39	64	168	3,287	179	2
Indonésie	120	-	-	-	1	7	10	100	2	-
Iran	107	-	-	-	-	2	14	85	6	-
Irak	116	-	-	-	-	1	5	106	4	-
Israël	822	-	-	2	1	2	26	749	42	-
Japon	289	11	1	-	2	11	30	216	15	3
Jordanie	209	-	-	-	-	-	3	189	17	-
Corée	766	-	-	-	-	-	5	733	28	-
Liban	909	4	-	-	9	22	28	814	32	-
Philippines	1,748	-	-	1	1	1	60	1,628	57	-
Syrie	502	-	1	-	-	-	2	473	26	-
T'Ai-Wan	126	-	-	-	-	-	2	114	10	-
Viêt-Nam	131	-	-	-	-	3	26	69	33	-
Autres	31	-	-	-	1	-	3	22	5	-
Pays d'Amérique du Sud	785	2	1	3	14	55	103	574	31	2
Argentine	176	-	-	2	5	13	26	123	7	-
Bolivie	18	-	1	-	-	-	2	15	-	-
Brésil	165	1	-	-	1	11	17	134	1	-
Chili	78	1	-	-	2	2	5	62	6	-
Colombie	50	-	-	-	-	1	3	42	3	1
Équateur	18	-	-	-	1	-	2	14	1	-
Paraguay	92	-	-	-	3	22	16	47	4	-
Pérou	53	-	-	-	-	3	5	37	7	1

Pays d'allégeance antérieure	TOTAL	Avant 1931	Période d'immigration							Nées au Canada
			1931- 1945	1946- 1950	1951- 1955	1956- 1960	1961- 1965	1966- 1970	1971- 1974	
Uruguay	62	-	-	-	-	1	4	57	-	-
Venezuela	73	-	-	1	2	2	23	43	2	-
Autres pays	4,011	1	1	7	31	75	238	3,517	141	-
Algérie	25	-	-	-	-	2	3	19	1	-
Cuba	24	-	-	-	-	1	2	16	5	-
Guatamala	11	-	-	-	-	-	3	7	1	-
Haïti	404	-	-	-	1	7	35	338	23	-
Honduras	13	-	-	-	-	-	1	11	1	-
Mexique	134	1	1	2	9	14	17	54	36	-
Maroc	974	-	-	-	-	8	31	927	8	-
Nigéria	44	-	-	-	1	6	13	22	2	-
Panama	10	-	-	-	-	1	-	9	-	-
Tunisie	37	-	-	-	-	-	2	32	3	-
Union sud-africaine	673	-	-	5	16	28	92	515	17	-
République arabe unis	1,596	-	-	-	2	3	35	1,518	38	-
Autres	66	-	-	-	2	5	4	49	6	-

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

Le sous-secrétaire adjoint à la gestion intégrée, les directions générales et les directions qui composent le Secteur de la gestion intégrée, ont coordonné les travaux du Ministère en matière de planification, de recherche et d'évaluation, offert des services de consultation et de soutien, et exercé d'autres fonctions qui ont trait à la gestion du Ministère dans son ensemble.

À l'intérieur de ce secteur, on a constitué à des fins déterminées de nouvelles directions et directions générales, on les a pourvues en personnel et on a créé de nouvelles unités en regroupant les employés et les fonctions de certains services. La réorganisation s'est effectuée au moyen d'une nouvelle répartition des ressources et sans augmentation des attributions d'ensemble en années-hommes ou du budget.

Année internationale de la femme

A l'occasion de l'Année internationale de la femme, un programme spécial a eu pour objectif d'assurer de plus grandes chances aux femmes au sein du Ministère. La coordonnatrice des activités de l'AIF, rattachée au cabinet du sous-secrétaire adjoint, a organisé un certain nombre de colloques dits de "sensibilisation", dont certains à l'adresse du personnel féminin, d'autres à l'intention du personnel de gestion et une troisième série à l'intention du personnel en général.

On a aussi effectué dans le cadre de ce programme un examen des méthodes et du comportement du personnel de gestion et, d'une manière générale, de la situation de la femme au sein du Ministère. On a de plus élaboré des plans qui permettront de poursuivre certains programmes après 1975.

SECRETARIAT DU MINISTÈRE

Au début de l'année financière, on a créé le secrétariat du Ministère en regroupant un certain nombre d'unités administratives jusque-là autonomes. Ses principales fonctions étaient de traiter la correspondance ministérielle, fournir des services administratifs au cabinet du Secrétaire d'État, assurer la liaison entre le Ministère et le Parlement et ses comités, et préparer les réponses aux questions posées par les députés. Il était aussi chargé de la sécurité du Ministère et des travaux de secrétariat du Comité de la haute direction. On a procédé à la révision de la plupart des systèmes et méthodes liés à ces fonctions.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE, DE LA
PLANIFICATION ET DES SYSTÈMES

On a défini la politique du Ministère en matière de planification et de priorités de cette nouvelle direction générale, et approuvé la structure administrative proposée. On a comblé certains postes par des membres du personnel de l'ancienne Direction de la planification à long terme de la Citoyenneté et d'autres par des employés recrutés à l'extérieur du Ministère. La direction générale se composait de deux directions.

La Direction de la planification et de l'analyse de la politique

On a approuvé la mise en oeuvre par étapes d'une procédure de planification du Ministère à tous les niveaux, échelonnée sur huit phases distinctes mais interdépendantes; l'évaluation du milieu externe; la révision des objectifs du Ministère; la formulation de la politique et de la détermination des options et des priorités; la fixation des objectifs; l'élaboration des plans de travail; l'application des plans de travail, le contrôle et le rajustement; l'évaluation des objectifs; l'appréciation des facteurs, des ressources et du potentiel existant au sein du Ministère.

A la fin de mars, on a révisé les objectifs et les sous-objectifs de trois secteurs d'activité, au niveau de la politique et des programmes, et réexaminé les critères d'évaluation dans un autre secteur. On a établi un nouveau système pour la préparation des prévisions annuelles de programmes. On a mis en oeuvre ou poursuivi un certain nombre de projets et l'on a formé des équipes de travail en vue d'effectuer des recherches et des analyses, et de préparer des documents sur la politique, les programmes et les méthodes. Ces travaux ont comporté une étude-échantillon des attitudes et des activités des gens au cours de leurs loisirs; une étude des critères d'attribution des subventions pour déterminer dans quelle mesure ces critères répondent aux objectifs des programmes de subvention; une étude sur les futurs modes de vie probables des Canadiens, en vue de prévoir les priorités au sein du Ministère; un examen des programmes du gouvernement fédéral relatifs à la croissance urbaine; l'examen par un groupe de travail des répercussions sociales de l'informatique et des communications, dans le cadre d'une étude interministérielle sur la politique en matière d'information et de communications.

Direction de l'organisation et des méthodes

Cette nouvelle direction s'est occupée de divers projets considérés comme prioritaires par la haute direction, notamment les recommandations concernant la planification d'une banque de terminologie du Bureau des traductions, l'étude sur le plan de l'organisation et des méthodes de la procédure d'enregistrement de la citoyenneté, l'étude des règles et pratiques utilisées dans certains systèmes de gestion du personnel, l'étude des méthodes relatives au traitement des demandes de subventions dans le cadre des divers programmes de citoyenneté, la planification et la mise en oeuvre de programmes visant la préparation et la distribution d'organigrammes et de lignes directrices administratives.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE GESTION

Cette nouvelle direction générale comprenait quatre directions: Gestion financière, Services administratifs, Vérification financière et contrôle des opérations, et Systèmes d'information de gestion. Les deux premières ont été réorganisées à partir de services existants, tandis que les deux dernières constituaient de nouvelles activités auparavant inexistantes au sein du Secteur de la gestion intégrée.

Direction de la gestion financière

Cette direction a été réorganisée en trois divisions: Ressources financières, Services financiers et Systèmes financiers.

La Direction était responsable de la planification et des analyses financières; il lui incombait d'émettre les chèques et de procéder aux apurements nécessaires; d'offrir ses conseils et de procéder aux contrôles requis en ce qui a trait aux contrats et aux recommandations au Conseil du Trésor; de veiller au fonctionnement des systèmes de contrôle des opérations financières et au respect des normes de contrôle. Elle était également responsable de l'apurement et de la distribution de tous les états financiers, de la vérification de tous les comptes et du traitement final de toutes les transactions.

À la suite d'une étude effectuée par le Bureau des conseillers en gestion, des changements ont été apportés à un certain nombre des systèmes financiers du Ministère.

Direction des services administratifs

La centralisation des services administratifs a été rendue nécessaire par les changements intervenus dans l'organisation du Ministère au cours de ces dernières années. La nomination d'agents administratifs dans les bureaux régionaux a toutefois permis de réintroduire une certaine décentralisation au niveau de ces bureaux dans le domaine des finances, de l'administration et des services du personnel.

Les services administratifs ont continué d'offrir à tout le Ministère un vaste éventail de services et de conseils dans les domaines suivants: logement, télécommunications, bibliothèque, matériel et gestion des écritures.

Vérification financière et contrôle des opérations

Il s'agit d'une nouvelle direction, appelée à fournir des services de vérification financière en fonction des exigences du Conseil du Trésor, et à faciliter le travail des gestionnaires du Ministère par des contrôles opérationnels autonomes. Les lignes directrices se rapportant à ces nouvelles fonctions ont été publiées le 10 mars 1975 au nom du Sous-secrétaire d'État.

Systèmes d'information de gestion

Cette direction a été mise sur pied au début de l'année financière, grâce à un transfert du personnel affecté auparavant à la Division de l'informatique du Bureau des traductions.

Elle a examiné les besoins du Ministère en matière d'information relative à la gestion, qu'il s'agisse de gestion intégrée ou des autres niveaux de la gestion. Le responsable de la Direction a préparé un plan directeur, sur lequel seront basées les futures opérations. La Direction a continué d'assumer le fonctionnement et l'entretien du Système de contrôle de la production du Bureau des traductions et a également fourni des services de conseils et d'aide techniques à d'autres usagers des systèmes électroniques de traitement des données au sein du Ministère.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL

La Direction générale du personnel a poursuivi de nombreuses activités dans les domaines de la dotation en personnel, des relations de travail, de la formation et du perfectionnement du personnel, des cours de langue, de la classification des postes et de l'administration des régimes de rémunération et d'avantages sociaux.

L'administration du personnel a toujours insisté sur l'importance de la formation du personnel. Au cours de la dernière année financière, 49 employés ont reçu une formation dans le cadre de programmes interministériels, 39 employés ont poursuivi des activités de formation à l'extérieur, et 125 employés au total ont participé à des activités de formation en dehors des heures de travail. Parmi les employés qui ont reçu une formation linguistique, 49 ont suivi des cours continus, 27 sont devenus bilingues, 2 ont été retirés des cours en raison d'aptitude limitée, et 35 ont suivi des cours cycliques.

Au cours de la même année, 570 personnes sont entrées au Ministère et 426 employés l'ont quitté; 80 sont partis à la suite de promotions et de mutations, et 346 ont quitté la fonction publique. Au 31 mars 1975, les effectifs comprenaient 2,384 employés, soit 2,204 employés permanents et 180 employés occasionnels. Au cours de l'été 1974, 94 étudiants ont été employés au sein du Ministère.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE L'INFORMATION

La Direction générale des services de l'information a entrepris la première étape d'un vaste programme de réorganisation visant à faciliter l'exécution de son nouveau mandat.

Le Ministère a parrainé, à l'échelle nationale, une vaste campagne publicitaire portant sur la question du multiculturalisme. Douze annonces importantes, parues en 38 langues et dans plus de 100 journaux ethniques, décrivaient les activités liées au multiculturalisme et menées pour le Ministère, les organismes culturels fédéraux et d'autres ministères.

Un programme d'information a été mis sur pied à l'occasion de la présentation à la Chambre des communes d'un nouveau projet de loi sur la citoyenneté. A ce sujet, des documents d'information, publiés en 28 langues, ont été distribués au Canada et à l'étranger afin de familiariser le plus grand nombre possible de personnes avec les dispositions de la loi proposée.

En ce qui a trait aux activités du Ministère dans le cadre de l'Année internationale de la femme, les services de l'information ont préparé des affiches spéciales, contribué à la série de colloques sur la femme intitulée "Échange 75" et participé au travail de préparation d'un ouvrage sur les femmes autochtones. Plus de 72,000 documents imprimés ont été distribués dans le cadre du Programme de promotion de la femme et de l'Année internationale de la femme.

Pour ce qui est de "Été 75" programme d'emplois d'été pour les étudiants, le Ministère a continué à collaborer étroitement avec d'autres ministères du gouvernement fédéral. Les services de l'information ont conçu des documents publicitaires pour les programmes d'été du Ministère destinés à la jeunesse, tels Jeunes Voyageurs, Contact Canada et autres.

Les services de l'information ont produit et distribué des bandes radiophoniques qui ont été diffusées partout au Canada. Il s'agissait d'une des activités permanentes mises en oeuvre par le Ministère pour marquer la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1973-1983), décrétée par l'ONU.

Le service audio-visuel a offert des consultations et de l'aide pour la production de films, de diaporamas et de films fixes dans le but de promouvoir les activités du Ministère au moyen de publicité et d'information.

Le service de presse a participé à la préparation de 129 documents: communiqués de presse, discours et rapports destinés aux médias. Il a en outre assuré un service quotidien de coupures de journaux aux cadres supérieurs du Ministère faisant partie du bureau principal ou des bureaux régionaux.

Dans le domaine de la publication et de la publicité, plus de 700,000 exemplaires ont été publiés dans les deux langues officielles. Sur ce nombre, 137,625 exemplaires de publications ont été renvoyés par la section de l'information publique en réponse à 5,414 demandes de renseignements par téléphone et par lettre. Cela représente l'envoi de quelque 11,000 exemplaires de plus que l'année précédente.

Dans le domaine de l'expansion du bilinguisme, sont parus pour distribution publique cinq numéros des Cahiers du bilinguisme/Bilingualism Review, ainsi que les trois brochures suivantes: Programmes de langues officielles, Bourses d'études - niveau postsecondaire et Bilinguisme au sein des associations bénévoles. De plus, la production de cinq affiches a été amorcée à la fin de l'année financière et une brochure sur le Bureau des traductions a été imprimée à partir des Cahiers du bilinguisme.

Les services de l'information ont publié séparément en anglais et en français l'ouvrage de David Munroe respectivement intitulé The Organization and Administration of Education in Canada et L'organisation et l'administration de l'éducation au Canada.

A l'occasion de Festival Canada, des communiqués de presse, des brochures, des affiches et des napperons ont été conçus et distribués, des conférences de presse ont été organisées et des annonces ont été diffusées à la radio.

Pendant toute l'année, les coordonnateurs des services de l'information ont participé à l'établissement de documents d'information sur les différents programmes du Ministère.

Tableau 13. - ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(1974-75)

<u>NOM DU PROGRAMME</u>	<u>REVENUS</u>		<u>DÉPENSES</u>	
	<u>1973-74</u> \$	<u>1974-75</u> \$	<u>1973-74</u> \$	<u>1974-75</u> \$
Administration*	-	-	5,687,928	5,943,718
Expansion du bilinguisme	-	-	92,793,616	93,550,001
Arts et culture**	-	-	4,288,446	4,675,894
Aide à l'éducation	-	-	501,053	814,801
Éducation postsecondaire paiements de rajustement	-	-	485,140,525	503,579,043
Traduction	-	-	18,033,345	23,919,906
Citoyenneté	1,295,262	1,418,440	35,911,313	43,495,300
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
TOTAL**	<u>1,295,262</u>	<u>1,418,440</u>	<u>642,356,226</u>	<u>675,978,663</u>

* Comprend l'administration du cabinet du Secrétaire d'État, du cabinet du Ministre chargé du multiculturalisme, des bureaux du Sous-secrétaire d'État et des Sous-secrétaires d'État adjoints, et de toutes les directions générales du Secteur de la gestion intégrée.

** Les dépenses non budgétaires ne sont pas comprises dans cet état comparatif.